



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9188^e séance

Jeudi 10 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Botchwey/M. Akufo-Addo	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Al Nahyan
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sherwood-Randall
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Immongault
	Inde	M ^{me} Kamboj
	Irlande	M. Mythen
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La lutte contre le terrorisme en Afrique : un impératif pour la paix, la sécurité et le développement

Lettre datée du 1^{er} novembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/822)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La lutte contre le terrorisme en Afrique : un impératif pour la paix, la sécurité et le développement

Lettre datée du 1^{er} novembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/822)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine ; M^{me} Benedikta von Seher-Thoss, Directrice générale pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises du Service européen pour l'action extérieure ; et M^{me} Comfort Ero, Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/822, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} novembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed, et je lui donne la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de transmettre les salutations du Secrétaire général António Guterres, au nom duquel je prononce cette déclaration aujourd'hui. Je tiens à remercier la présidence ghanéenne du Conseil d'avoir organisé le présent débat sur une question aussi urgente.

Le terrorisme constitue une menace majeure contre la paix et la sécurité internationales, une menace qui n'est ressentie nulle part aussi vivement qu'en Afrique. Les terroristes et les extrémistes violents, notamment Daech, Al-Qaïda et les groupes qui leur sont affiliés, exploitent

l'instabilité et les conflits pour étendre leurs activités et intensifier leurs attaques sur le continent. Leur violence insensée, alimentée par la terreur, a tué et blessé des milliers de personnes. Beaucoup d'autres continuent de souffrir des conséquences plus larges du terrorisme sur leur vie et leurs moyens de subsistance.

Les femmes et les filles en particulier sont les premières victimes de l'insécurité et des inégalités. Certains groupes terroristes ont une vision du monde misogyne qui prive les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux.

La situation au Sahel et en Afrique de l'Ouest est particulièrement urgente, car c'est là qu'opèrent certains des groupes affiliés à Daech les plus violents. Au cours des deux dernières années, ces groupes ont essaimé dans de vastes régions du Sahel, renforçant leur présence au Mali tout en pénétrant plus avant au Burkina Faso et au Niger. Ils se sont également étendus vers le sud, dans les pays du golfe de Guinée, qui jusqu'à présent ont en grande partie échappé aux attaques terroristes ou sont récemment sortis d'un conflit armé.

Les groupes terroristes et extrémistes violents exacerbent l'instabilité et la souffrance humaine. Ils peuvent replonger un pays sortant d'une guerre dans les affres du conflit. Le dérèglement climatique aggrave la situation en provoquant des tensions intercommunautaires et une insécurité alimentaire, dont tirent profit les terroristes et d'autres groupes criminels. De plus, les outils numériques facilitent plus que jamais la diffusion de la haine et de la désinformation.

Dans de nombreux cas, il peut être difficile de faire la différence entre les terroristes, les groupes armés non étatiques et les réseaux criminels. Ces groupes ont souvent des stratégies et des objectifs différents, financés par la contrebande et la traite des êtres humains, entre autres méthodes illicites. Certains se transforment en groupes insurgés, occupent des territoires et prétendent se substituer à l'autorité de l'État.

Dans le monde hyperconnecté dans lequel nous vivons, la propagation du terrorisme en Afrique n'est pas un problème qui concerne seulement les États Membres africains. Ce défi est l'affaire de tous. La lutte contre le terrorisme international exige des mesures multilatérales efficaces. Ces mesures doivent s'attaquer au terrorisme ainsi qu'aux menaces concurrentes et convergentes, notamment l'aggravation de l'urgence climatique, les conflits armés, la pauvreté et les inégalités, le cyberspace où règne le non-droit et le relèvement inégal après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Nouvel Agenda pour la paix, présenté dans le cadre du rapport du Secrétaire général, *Notre Programme commun* (A/75/982), adoptera cette approche holistique et globale. Dans un contexte marqué par des divisions de plus en plus profondes, qui ont été notamment exacerbées par la guerre en Ukraine, le Nouvel Agenda pour la paix proposera des moyens de faire face aux risques nouveaux et émergents et de revitaliser notre système collectif de paix et de sécurité. Je voudrais soumettre quelques idées à l'attention du Conseil en vue de renforcer les efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Premièrement, la prévention reste notre meilleure réponse face au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux autres menaces qui pèsent sur paix et la sécurité. Nous devons en priorité nous attaquer à l'instabilité et aux conflits qui peuvent donner lieu au terrorisme, ainsi qu'aux conditions exploitées par les terroristes pour promouvoir leurs objectifs. Les idées terroristes et extrémistes étant trop souvent accueillies favorablement par des personnes mécontentes, marginalisées et désespérées, il nous incombe de contribuer à formuler des réponses permettant de remédier à ces conditions. Il est essentiel de promouvoir des approches tenant compte des conflits et d'intégrer les politiques pertinentes dans toutes les entités des Nations Unies. À maintes reprises, les réponses purement militaires et axées sur des mesures de répression ont non seulement montré leurs limites, mais elles se sont également avérées contre-productives. Nous devons trouver un meilleur équilibre et garantir la cohérence et la complémentarité entre les réponses préventives et militarisées. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, et sans nul doute, il ne saurait y avoir de paix sans développement durable. C'est pourquoi le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine sont des outils de prévention essentiels.

Deuxièmement, il faut inclure tout le monde. Pour s'attaquer aux nombreux facteurs du terrorisme, il faut adopter des approches qui mobilisent l'ensemble de la société, qui associent les populations locales et qui tiennent compte des questions de genre. Les stratégies antiterroristes permettent de mieux répondre aux besoins et aux préoccupations de la société dans son ensemble lorsqu'elles rassemblent et reflètent un large éventail de voix, notamment celles de la société civile, des minorités, des jeunes et du secteur privé. Il existe des liens complexes entre le terrorisme, le patriarcat et la violence fondée sur le genre. Par conséquent, les politiques antiterroristes sont souvent renforcées par une participation et un leadership véritables des femmes et des filles. La participation de tous les secteurs de la société requiert un engagement politique soutenu de la part des ministères, ainsi que des partenariats

avec la société civile, les communautés locales, le secteur privé et bien d'autres encore.

Troisièmement, la lutte contre le terrorisme ne peut jamais servir de prétexte pour violer les droits humains ou le droit international. Les violations commises sous couvert de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne peuvent que faire reculer nos progrès. Pour être efficaces, les politiques de lutte contre le terrorisme, comme toutes les politiques, doivent respecter l'état de droit et le droit international, notamment les droits humains. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général place les droits humains au centre des activités de l'ONU, de l'action humanitaire à la paix et la sécurité en passant par le développement durable. C'est pourquoi, face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la région du Sahel, le Secrétaire général a appelé à redoubler d'efforts pour promouvoir les institutions de l'État et l'ordre constitutionnel. Je voudrais me faire l'écho de son appel, alors que nous accueillons le Président Nana Akufo-Addo parmi nous. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, en vue de renforcer la coordination internationale pour faire face efficacement à la crise multidimensionnelle que connaît la région.

Quatrièmement, les organisations régionales ont un rôle important à jouer. On ne peut relever les défis posés par les groupes terroristes et extrémistes violents que par des approches adaptées aux contextes locaux. Il existe de nombreuses initiatives régionales de lutte contre le terrorisme en Afrique, de la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en passant par l'Initiative d'Accra et le Processus de Nouakchott. Ces dispositifs régionaux nécessitent un soutien total et un engagement durable de la part de la communauté internationale. Je me félicite de la création du groupe de travail technique de l'ONU et de l'Union africaine sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, qui vise à renforcer la coordination et les synergies entre nos deux organisations. En outre, je demande de nouveau au Conseil de sécurité de garantir un financement prévisible des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil, notamment pour lutter contre le terrorisme. Comme l'a demandé le Conseil, nous préparons un rapport d'étape conjoint sur le financement des opérations de paix de l'Union africaine, qui doit être publié en avril 2023. Nous devons mettre en place une architecture innovante, qui appuie les opérations de paix africaines de manière efficace et durable.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, son président actuel et ses prédécesseurs, des efforts déployés pour régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs au moyen de protocoles sur la transhumance et la libre circulation des personnes et des biens. La seule solution durable aux causes sous-jacentes des conflits passe par un développement durable qui ne laisse personne de côté.

Cela m'amène à mon cinquième et dernier point, à savoir qu'il faut des ressources pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Compte tenu de l'ampleur du problème, il faut faire des investissements audacieux. Pour s'attaquer à ces obstacles interdépendants, à savoir le dénuement économique, la criminalité organisée et les problèmes de gouvernance, il faut un financement durable et prévisible à grande échelle.

Pour terminer, je me félicite du sommet sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, qui doit se tenir en octobre 2023 et qui sera organisé conjointement par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Nigéria. Ce sera l'occasion d'examiner les moyens de renforcer l'appui apporté par l'ONU aux efforts de lutte contre le terrorisme sur le continent. Je suis convaincue qu'il ressortira du débat d'aujourd'hui des éléments utiles pour ce sommet, nous rapprochant des solutions dont nous avons besoin pour faire face à la menace du terrorisme en Afrique et contribuer à l'édification de communautés et de sociétés pacifiques et stables sur le continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Faki Mahamat.

M. Faki Mahamat : Je voudrais remercier S. E. M. Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président du Conseil, de nous avoir invités à cette importante séance consacrée aux questions de paix, de sécurité et de lutte contre le terrorisme en Afrique. Tout en émettant le vœu de voir émerger des idées et initiatives nouvelles à l'issue de cette séance, je souhaite plein succès à la présidence ghanéenne du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais articuler mes propos autour de deux axes : le premier est relatif à notre quête continue pour la paix et le second est centré spécialement sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Du Mali au Mozambique, de la Somalie au golfe de Guinée, de la Libye à l'est de la République démocratique du Congo en passant par le bassin du

lac Tchad, les thématiques de paix et de sécurité tourmentent, agitent et mobilisent les esprits et l'attention de l'Afrique. Même l'Europe, qu'on croyait définitivement immunisée contre ces expériences malheureuses et par sa prospérité pérenne, replonge dans une guerre ravageuse, notamment celle entre la Russie et l'Ukraine, dont les conséquences risquent de plonger l'humanité dans une nouvelle tragédie planétaire. En Afrique, le terrorisme et le recours de plus en plus fréquent à la violence comme moyen de conquête du pouvoir et de sauvegarde de celui-ci fragmentent les sociétés et occasionnent chaque jour des dizaines de morts et des dégâts physiques et psychologiques importants, avec des conséquences incalculables sur les secteurs vitaux que sont la santé, l'éducation et l'alimentation des populations.

Le Conseil de sécurité, organe majeur et central compétent en ce domaine, est invité ici à se pencher, comme il le fait tous les jours, mais avec plus de conviction et de poigne, sur les violences indicibles qui accablent la planète et sur les misères poignantes qu'elles génèrent. L'échec de nos systèmes et la vanité de nos grilles des valeurs expliquent la naissance et la propagation de ce monstre de notre temps, le terrorisme. Le fléau s'est étendu à l'Afrique. La Somalie, la Libye, le Mali, le Burkina Faso, le bassin du lac Tchad, le Mozambique et l'est de la République démocratique du Congo sont tous aujourd'hui des théâtres et zones de prédilection, de foisonnement des activités terroristes et meurtrières.

Qu'a fait la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité est la cheville ouvrière, sur les questions de paix et de sécurité, et de lutte contre le terrorisme notamment ? Quelles réponses précises avons-nous apportées aux pays africains victimes de cette agression ?

L'Afrique, disons-le, est lasse d'entendre des promesses et de ne recueillir que des déceptions. Face au terrorisme, dont on connaît l'ampleur des ravages sur le continent, l'Afrique méritait, elle aussi, de bénéficier de la même promptitude sollicitée par ses partenaires en d'autres lieux et en d'autres circonstances.

Pourtant, elle n'a pas manqué d'initiatives pour contrer le phénomène, à travers, notamment, l'Initiative d'Accra, voulue comme cadre idéal de lutte et dont l'objectif est de promouvoir l'échange de renseignements, ainsi que la conduite d'opérations militaires transfrontalières communes entre ses États membres, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Il y a également la constitution de la Force conjointe du

Groupe de cinq pays du Sahel, celle de la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad, celle de la force de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique et le Processus de Nouakchott, et plus récemment, la mise en place d'une force régionale dans l'est de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, l'Union africaine s'est dotée d'un Fonds pour la paix en vue de travailler à la prévention et de soutenir les efforts des pays victimes de violences terroristes.

Comme on le voit, l'Afrique est apte à mobiliser ses ressources, ses hommes et ses femmes, dans cette lutte existentielle contre le terrorisme. Elle a cependant un besoin impérieux de solidarité et, surtout, de ressources financières pérennes et de soutien technique et logistique, pour supporter de façon durable ses efforts propres de résistance au fléau. Le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est à ce sujet interpellé.

Ces derniers temps se sont répandues des réponses dangereuses : les changements non constitutionnels. Non seulement de tels changements consacrent un vrai recul de la démocratie mais en plus, ils représentent une illusion trompeuse de salut des nations africaines qui en sont les victimes. Il en résulte des pratiques et des modèles de gouvernance fortement préjudiciables à la santé des États, déjà fragilisés par de nombreux autres facteurs exogènes et endogènes négatifs.

Je voudrais, à ce stade, saluer l'engagement du Président Nana Akufo-Addo en faveur de la démocratie, manifesté avec éclat par son opposition aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, particulièrement lorsqu'il assurait la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La solidarité avec l'Afrique dans sa lutte héroïque contre le terrorisme, les changements non constitutionnels et la précarité alimentaire, éducative et sanitaire est un devoir international impératif. Le terrorisme n'a pas de patrie. Sa défaite en Afrique est nécessaire pour couper ses chances de métastases ailleurs. Cette solidarité serait vaine si elle n'était pas fondée sur une nouvelle conception de la conquête de la paix et de son maintien, en redéfinissant un nouveau modèle plus dynamique, moins bureaucraté, et surtout, plus offensif. Sur les plans doctrinal et opérationnel, la conception suggérée ici reflète un socle de valeurs partagées, articulées sur le principe selon lequel les problèmes africains doivent être résolus par les Africains, avec le soutien de la communauté internationale.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, les mécanismes traditionnels de réponse aux menaces à

la paix, à la construction de la paix et au maintien de la paix ne correspondent plus tout à fait aux nouvelles données, aux nouvelles menaces. Le terrorisme sous toutes ses formes et les trafics illégaux de tous genres sont insaisissables par les modèles anciens. Les coûts, les lourdeurs bureaucratiques et les modes de fonctionnement et de redéploiement opérationnel et tactique de ces modèles les rendent, disons-le franchement, inadaptés, inefficaces et obsolètes. Il y a donc une nécessité urgente de réviser les mandats des missions onusiennes pour en faire de véritables acteurs dans la lutte contre le terrorisme et autres groupes armés nuisibles.

Nous sommes, en ce qui concerne l'Union africaine, prêts à travailler avec l'ONU, le Secrétariat et le Conseil, en vue d'amorcer une approche novatrice aux niveaux doctrinal et opérationnel. Les excellents rapports que nous entretenons avec le Secrétaire général et ceux, non moins féconds, entretenus entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, autorisent à l'optimisme quant à l'avenir de notre partenariat pour la paix et la lutte efficace contre le terrorisme. Nous invitons intensément à cette action collective contre ce fléau et ses causes directes et indirectes. Nos attentes d'une réponse urgente et déterminée sont grandes, et, je dois l'avouer, très impatientes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Faki Mahamat de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} von Seherr-Thoss.

M^{me} von Seherr-Thoss (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Ghana d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui et de nous donner l'occasion d'y participer. Il s'agit d'un sujet qui revêt une grande importance pour l'Union européenne.

L'Union européenne croit fermement au lien entre sécurité et développement. Nous pensons que les approches globales de la sécurité et de la consolidation de la paix garantissent leur durabilité. L'Union européenne applique ce raisonnement dans ses programmes de développement, ses stratégies de lutte contre le terrorisme et sa politique de sécurité et de défense commune, en Afrique et dans de nombreux autres pays.

Le multilatéralisme est essentiel à la promotion de la paix et de la sécurité, et l'ONU en est le cœur. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au partenariat stratégique que nous entretenons avec l'ONU en matière d'opérations de paix et de gestion des crises. Le mécanisme mondial de lutte contre les menaces terroristes Union européenne-ONU en est un

bon exemple. Notre partenariat a créé d'importantes synergies entre les missions des Nations Unies et de l'Union européenne sur le terrain. Nous continuerons à travailler ensemble, notamment pour appuyer les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme.

D'autres efforts multilatéraux ont également un rôle important à jouer s'agissant d'appuyer l'ONU et de compléter son travail. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est une instance clef. En septembre dernier, l'Union européenne a assumé la coprésidence du Forum, et nous avons fait de la menace terroriste en Afrique une priorité essentielle de notre mandat de deux ans.

Comment cet engagement multilatéral se traduit-il sur le terrain ? Les efforts déployés par l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme s'appuient sur notre forte présence en Afrique. Plusieurs missions de l'Union européenne fournissent actuellement un appui militaire et civil à des pays africains, le dernier exemple en date étant la mission militaire de formation de l'Union européenne au Mozambique. Cette mission a été déployée l'année dernière pour former et appuyer les forces armées mozambicaines en vue de protéger les civils et de rétablir la sécurité à Cabo Delgado. Cinq de nos missions civiles sont notamment dotées d'un mandat de lutte contre le terrorisme : les missions de renforcement des capacités au Niger, au Mali et en Somalie, la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye et la mission de conseil en République centrafricaine sur la réforme du secteur de la sécurité.

En outre, l'Union européenne continue d'appuyer les opérations de paix menées par l'Afrique. Cette année, elle a approuvé une aide de 600 millions d'euros à l'Union africaine, par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, notre instrument financier visant à prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer nos partenaires.

Pourtant, malgré les efforts collectifs que nous déployons pour tenir à distance la menace des groupes extrémistes, nous avons tous pris conscience que ces efforts ne sont pas suffisants. Nous sommes sur la défensive dans de trop nombreux endroits, et nous devons faire davantage si nous voulons réussir à terme. Nous devons également mieux coopérer. L'Union européenne joue un rôle à cet égard en réunissant ses 27 États membres. De nombreux États membres de l'Union européenne entretiennent depuis longtemps des relations multiformes avec le continent africain, et l'Union européenne est fermement déterminée à travailler avec les pays africains, l'Union africaine et l'ONU, afin de faire

face à la menace croissante du terrorisme et de renforcer la résilience face aux idéologies extrémistes violentes.

La résilience face à l'extrémisme violent et au terrorisme est une question de sécurité, mais c'est aussi une question politique. Nous ne pouvons pas éliminer l'extrémisme violent par la seule force. Parlons donc aussi de la prévention. Les efforts déployés par l'Union européenne pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, par exemple en s'attaquant à l'extrémisme chez les jeunes au Kenya ou aux conflits intercommunautaires au Nigéria, ont donné des résultats concrets et resteront essentiels à notre lutte contre le terrorisme. À l'heure actuelle, l'Union européenne fournit environ 500 millions d'euros pour appuyer des projets connexes sur l'ensemble du continent africain, qui renforcent les autorités locales, les populations locales et les acteurs de la société civile.

La prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la résilience nécessitent une approche mobilisant l'ensemble de la société. La bonne gouvernance est cruciale si nous voulons vraiment lutter contre les idéologies et les principaux éléments qui sous-tendent la montée de l'extrémisme violent. Cela suppose le respect de l'état de droit, des droits humains et des principes de démocratie et de droit international. Cette question politique relève principalement de la responsabilité des dirigeants nationaux, mais elle exige aussi l'attention constante et, parfois, l'intervention du Conseil de sécurité.

Je voudrais également plaider en faveur de l'inclusion active des femmes et des filles dans notre approche de la prévention. Souvent, les femmes et les filles sont victimes de groupes terroristes oppressifs, comme par exemple Boko Haram au Nigéria ou au Niger. Bien sûr, elles ont aussi un rôle positif à jouer, comme le prouvent les start-ups dirigées par des femmes en Tunisie qui fournissent des emplois au sein de leur communauté. Reconnaître cette contribution et donner aux femmes les moyens d'être des membres actifs de la société sur les plans économique, politique et culturel les rendra, elles et leurs sociétés, plus résistantes aux influences extrémistes sur le long terme.

Je termine en disant que l'Afrique de l'Ouest requiert notre attention immédiate afin d'endiguer les risques de débordement liés à l'avancée des acteurs terroristes. L'Union européenne renforce son appui en matière de sécurité aux pays côtiers du golfe de Guinée par le biais de sa politique d'« arc de stabilité ». Je tiens également à féliciter le Ghana pour l'organisation de la prochaine conférence sur l'Initiative d'Accra prévue la semaine prochaine, et pour son leadership dans la région.

À plus long terme, nous devons non seulement poursuivre la mise en œuvre de notre programme de sécurité commun, mais aussi favoriser le développement durable et une meilleure gouvernance. Les difficultés économiques et sociales auxquelles se heurtent les Gouvernements d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont multiples et vont être encore aggravées par les conséquences inévitables des changements climatiques dans la région. Y remédier est une responsabilité de longue haleine qui incombe en partage aux nations africaines, à l'ONU, à l'Union européenne et aux autres partenaires. Les membres peuvent compter sur l'Union européenne pour rester engagée, mobilisée et présente sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} von Seherr-Thoss de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ero.

M^{me} Ero (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Mohammed, le Président Faki Mahamat et M^{me} von Seherr-Thoss de leurs déclarations.

L'International Crisis Group est une organisation internationale de prévention des conflits qui accorde depuis longtemps une attention particulière à l'Afrique. J'ai été Directrice de son programme pour l'Afrique de 2011 à 2021. Les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui revêtent donc un intérêt particulier, tant pour moi personnellement que pour le Crisis Group.

Le Crisis Group a publié une analyse des missions de stabilisation et de lutte contre le terrorisme sous conduite africaine qui font l'objet du présent débat, notamment la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad. Il y a un an, nous avons publié un exposé sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), avec une réflexion sur les débats du Conseil de sécurité de l'époque. Nous nous sommes concentrés sur ces missions pour trois raisons.

Premièrement, nous pensons que les conflits qui impliquent des groupes armés non étatiques, y compris des groupes jihadistes, seront une source d'instabilité en Afrique pendant encore un certain temps.

Deuxièmement, nous estimons que des missions robustes, sous conduite africaine, sont bien placées pour lutter contre ces menaces, mais qu'elles ne peuvent être efficaces que si elles disposent de ressources suffisantes et fiables. Qu'on le veuille ou non, le meilleur moyen de financer ces missions est de recourir à un mécanisme des Nations Unies.

Troisièmement, et cela peut paraître provocant dans le contexte de ce débat, le Crisis Group estime également que ces missions de stabilisation ne peuvent à elles seules endiguer la menace des groupes armés non étatiques. L'emploi de la force contre les jihadistes a un rôle à jouer. Les opérations militaires qui s'inscrivent dans le cadre de solides missions de stabilisation et de lutte contre le terrorisme sont une composante essentielle de toute action contre ces groupes, mais ces opérations doivent être subordonnées à une stratégie politique. Elles doivent faire partie d'un ensemble plus large de mesures, comprenant des projets visant à fournir des services de base et une meilleure gouvernance aux populations dans les zones où les groupes armés non étatiques ont gagné en influence. Parfois, même si c'est difficile, cette stratégie politique doit envisager l'ouverture d'un dialogue avec les groupes armés non étatiques, ce qui est souvent considéré comme un tabou, pour régler les problèmes tant humanitaires que politiques.

Je reviendrai sur cet appel au dialogue à la fin de mon intervention, mais je voudrais tout d'abord plaider en faveur d'un appui aux opérations de stabilisation menées à l'échelle régionale pour lutter contre les groupes armés non étatiques. Nul besoin de répéter ici les arguments en faveur de l'investissement dans la stabilité en Afrique. Le continent est désormais le noyau des guerres civiles à travers le monde, et les groupes jihadistes sont souvent des acteurs de ces guerres. Les groupes armés non étatiques et les organisations jihadistes alimentent ces conflits et en tirent profit, en établissant des bases de pouvoir là où la violence a rendu le contrôle de l'État minimal ou inexistant. Les jihadistes ont tendance à se renforcer dans les régions où l'État s'est effondré, cherchant souvent à exploiter les possibilités dans les zones de guerre existantes.

Dans certains cas, notamment au Mali, le Conseil de sécurité a envoyé des soldats de la paix pour répondre à ces menaces. Mais les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas conçues ni équipées pour mener de longues campagnes de lutte contre le terrorisme, comme nous l'avons vu à Gao et à Kidal. Ces opérations ne font pas officiellement partie du mandat des Casques bleus, mais souvent d'autres composantes du mandat, comme la protection des civils, entraînent inévitablement un affrontement avec des radicaux.

Comme l'a récemment fait valoir le Crisis Group, le Conseil doit se demander sérieusement si les forces des Nations Unies, telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation

au Mali, sont adaptées à l'objectif visé dans de tels cas. Mais si les Casques bleus ne peuvent pas accomplir cette tâche, qui le peut ? Les opérations de stabilisation sous conduite africaine constituent une possible solution.

Comme l'a indiqué le Crisis Group il y a plus d'un an, les forces de l'Union africaine en Somalie peuvent se targuer d'un certain succès dans la bataille contre le groupe jihadiste des Chabab. Entre 2011 et 2012, et au prix d'un effort considérable des forces partenaires ougandaises, burundaises, kényanes et somaliennes, l'AMISOM a mis fin au contrôle officiel des Chabab sur Mogadiscio et Kismayo, la deuxième ville du pays, repris des pans entiers de territoire aux extrémistes et assuré la sécurité indispensable à l'occasion de deux cycles électoraux. Nous pouvons maintenant ajouter que le dernier cycle électoral en Somalie a également été un succès. Il est difficile d'imaginer que ces élections auraient pu avoir lieu si la mission de l'Union africaine n'avait pas tenu bon face aux Chabab.

Les missions de ce type rencontrent souvent des difficultés. Celles-ci sont liées notamment à des adversaires coriaces, mais aussi à des relations tendues avec les gouvernements nationaux et les populations locales que ces missions cherchent à aider. L'un des plus sérieux problèmes pour les missions de ce type, c'est la lassitude des donateurs. Lorsque les responsables et les planificateurs militaires africains se penchent sur la manière de s'attaquer aux groupes armés non étatiques dans des situations telles que celles du Sahel et de la Somalie, ils doivent non seulement tenir compte des menaces sur le terrain mais aussi se demander si les partenaires qui soutiennent leurs missions continueront à leur fournir les ressources financières et autres dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. Cela rend très difficile la planification à moyen et long terme qui est essentielle pour ces opérations. Les décideurs politiques des pays qui financent ces missions, qui sont pour la plupart mais pas exclusivement des pays d'Amérique du Nord et d'Europe, et souvent des membres du Conseil, sont confrontés au problème inverse. Pour ces donateurs, il est difficile d'évaluer si les ressources qu'ils fournissent auront un réel impact.

Dans le cas de la Somalie l'année dernière, le Crisis Group a examiné les points de vue africains et occidentaux sur les opérations de stabilisation dans le pays. Nous avons constaté que les donateurs européens en particulier étaient conscients des risques pris par les forces africaines, mais craignaient d'être en train de financer un statu quo coûteux. Il incombe donc au Conseil de s'interroger sur la manière d'offrir aux

missions autorisées par l'Union africaine un financement plus systématique et plus prévisible, afin de leur permettre d'atteindre une meilleure planification, un meilleur fonctionnement et de meilleurs résultats.

Ce sujet n'est pas nouveau. Les membres savent que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine débattent depuis plusieurs années de la manière de fournir aux missions de l'Union africaine un financement fiable. De nombreuses études ont conclu que la seule option réellement crédible, c'est un mécanisme permettant au Conseil de sécurité d'affecter les contributions statutaires de l'ONU aux missions de stabilisation sous conduite africaine.

Le Crisis Group est d'accord avec cette analyse, bien que, pour chaque crise et chaque conflit, l'ONU et l'Union africaine doivent examiner si une mission sous conduite africaine est le meilleur choix opérationnel. En 2020, nous avons publié un rapport faisant le point sur ces débats. Comme nous l'avons reconnu dans ce rapport, intitulé *The Price of Peace : Securing United Nations Financing for AU Peace Operations* (Le prix de la paix : garantir le financement par les Nations Unies des opérations de paix de l'Union africaine), il existe de nombreux obstacles à la mise en place d'un mécanisme solide permettant d'acheminer les fonds des Nations Unies vers les opérations sous conduite africaine. L'argent n'est pas le seul problème. L'ONU et l'Union africaine ont encore beaucoup de travail à faire pour définir les règles qui pourraient régir le contrôle politique des futures opérations financées par les Nations Unies et menées par l'Afrique, ainsi que les mécanismes d'évaluation de leurs performances opérationnelles et les procédures comptables permettant de contrôler leurs finances.

Comme l'a fait valoir l'International Crisis Group en 2020, il est temps que les représentants de l'ONU et de l'Union africaine entreprennent de sérieux efforts conjoints pour apporter des réponses aux questions relatives au fonctionnement des fonds alloués à l'Union africaine par les Nations Unies. Cette tâche incombe en partie aux secrétariats des deux organisations. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent également s'efforcer, au niveau politique, de s'entendre sur les modalités des financements et opérations futurs. J'encourage vivement le Conseil de sécurité à prendre des mesures dans ce sens aujourd'hui.

Je voudrais terminer en rappelant au Conseil que nous ne pouvons pas relever les défis posés par les groupes armés non étatiques et les mouvements jihadistes en

Afrique uniquement avec des solutions techniques. Qui plus est, nous ne pouvons et ne devons pas demander aux soldats africains d'essayer de régler ces problèmes en recourant uniquement à des moyens militaires. Les opérations militaires contre les groupes non étatiques permettent de sécuriser le territoire, de protéger les civils, de dissuader de nouvelles violences et de créer un espace propice au règlement non militaire des conflits. Il est cependant rare – en fait, cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent – que des opérations militaires puissent à elles seules vaincre des mouvements qui sont bien ancrés, sans être nécessairement populaires, dans certaines franges de la société. La question est de savoir ce que nous pouvons faire pour compléter les opérations militaires. Qu'il me soit permis de soumettre trois points à l'attention du Conseil.

Premièrement, la fourniture de services de base est un outil crucial de lutte à court terme contre le terrorisme. Des groupes comme les Chabab et les filières locales d'Al-Qaida ou de Daech prospèrent en occupant des zones que les gouvernements ne peuvent pas contrôler et, dans certains cas, en offrant des services de base aux habitants. Nous devons consacrer davantage de fonds pour aider les gouvernements à assurer ces services parallèlement aux opérations de stabilisation. Il ne suffit pas de chasser les jihadistes des zones qu'ils contrôlent. Il est également indispensable de gagner le cœur des populations de ces régions.

Deuxièmement, la gouvernance est un outil essentiel de lutte à moyen terme contre le terrorisme. En s'appuyant sur la fourniture de services, le seul moyen efficace de combler l'espace accessible aux groupes armés non étatiques est de montrer aux civils que l'État peut gouverner de manière à répondre à leurs besoins.

Enfin, le dialogue doit faire partie de l'arsenal de mesures de lutte contre le terrorisme. Les recherches effectuées par l'International Crisis Group et ses échanges avec les groupes armés non étatiques nous confortent dans l'idée que le dialogue avec les dirigeants militants est une piste à creuser. Bien souvent, des pourparlers sur l'accès humanitaire ont déjà été engagés. Dans certains cas, il serait possible de tenir des discussions plus politiques sur les mesures de réduction de la violence et la gouvernance locale, ou simplement de vérifier si ces groupes sont ouverts à un compromis plus large. À l'International Crisis Group, nous avons incité les gouvernements des pays du Sahel à établir le dialogue avec les groupes armés afin d'encourager, par exemple, la conclusion d'accords de cessez-le-feu au niveau local, ce qui pourrait atténuer les souffrances dans les zones rurales, ouvrir un espace propice au rétablissement des services publics et permettre aux

habitants de rentrer chez eux et de reconstituer leurs moyens de subsistance. Ces approches comportent des risques, mais elles ne doivent pas pour autant être écartées des solutions possibles.

L'International Crisis Group encourage par conséquent le Conseil de sécurité à renforcer les mécanismes des Nations Unies qui appuient les missions sous conduite africaine dans la lutte contre les groupes armés non étatiques. Néanmoins, il encourage aussi l'ONU, l'Union africaine et les autres acteurs africains, surtout les acteurs nationaux et locaux, à rester disposés à établir un dialogue avec ces groupes, une approche que certaines autorités, notamment dans des pays comme le Niger, ont publiquement adoptée ces derniers mois. Cela peut sembler provocateur et peut-être contradictoire. Je reconnais que cela puisse paraître provocateur, mais je ne pense pas, en réalité, que ce soit contradictoire. Les conflits qui déstabilisent plusieurs régions africaines ne se résument pas seulement à la lutte contre le terrorisme. Ils sont souvent ancrés dans des griefs concrets à l'égard des autorités de l'État et des élites qui vivent dans des capitales lointaines et dont le niveau de légitimité auprès du public est déplorable. L'emploi de la force doit toujours s'inscrire dans une stratégie politique plus large. Cela est vrai du Sahel à la Corne de l'Afrique et partout où se trouvent des groupes armés non étatiques. J'espère que le présent débat sera l'occasion de réfléchir à la manière de trouver un juste équilibre dans chaque cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ero de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Ghana.

La dernière fois que je suis venu dans cette vénérable salle, c'était en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Ghana (voir S/PV.4933). Je suis heureux d'être de nouveau ici, 16 ans plus tard, pour prendre la parole devant le Conseil de sécurité, cette fois-ci en tant que Président de la République. Ayant supervisé la candidature réussie de mon pays à un siège non permanent au Conseil, je tiens à assurer tous les États Membres que, comme nous l'avons souvent déclaré, le Ghana s'efforcera de défendre nos intérêts collectifs, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi le Ghana a choisi comme thème du présent débat de haut niveau « La lutte contre le terrorisme en Afrique : un impératif pour la paix, la sécurité et le développement ».

Le terrorisme a toujours représenté un danger pour la paix et la sécurité internationales et continue de menacer la coexistence pacifique entre les nations et au sein de celles-ci. Dans les circonstances actuelles,

les formes et manifestations du terrorisme, en particulier sur le continent africain, ont coûté la vie à des milliers d'innocents, fait des millions de sans-abri et empêché de nombreuses économies de progresser sur la voie de la croissance et du développement durable. Le Sahel, par exemple, qui compte quelque 300 millions d'habitants, a enregistré le plus grand nombre d'attaques terroristes entre janvier et juin de cette année, période au cours de laquelle ces attaques ont causé la mort de 5 412 personnes en Afrique. En effet, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme nous apprend que 179 des 699 attaques perpétrées en Afrique cette année ont eu lieu au Sahel, faisant 1 909 morts.

Si nous pouvons admettre que le contexte politique d'une implication du Conseil de sécurité est complexe et que l'environnement opérationnel est dangereux, notre inaction collective, alors même que nous réfléchissons à la possibilité ou à la manière d'intervenir, risque de favoriser la propagation de l'instabilité sur le continent. Certains pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest ont déjà été envahis par des terroristes et d'autres groupes armés. Ces derniers ont aujourd'hui la mobilisation et l'audace nécessaires pour étendre leur influence aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, dans le but d'accéder à la haute mer et de créer un lien vicieux entre le terrorisme et la piraterie. La communauté internationale, en particulier le Conseil, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne peut donc pas choisir d'être neutre dans la conception et la mise en œuvre des mesures spécifiques requises pour faire face à la menace du terrorisme international. Nous sommes conscients que la lutte contre le terrorisme peut être une lutte de longue haleine susceptible de durer plusieurs années mais, grâce à des efforts collectifs, le terrorisme et les personnes responsables de ces actes diaboliques peuvent être et finiront par être vaincus.

Nous réaffirmons le rejet et la condamnation fermes par le Ghana du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il convient de souligner que, pour enrayer la détérioration des conditions de sécurité au Sahel et en Afrique de l'Ouest, il faudra prendre des mesures urgentes fondées sur des efforts concertés si nous voulons que nos tentatives visant à apporter le progrès, la prospérité et le développement aux populations de la région soient couronnées de succès. À cet égard, je voudrais soumettre trois points essentiels à l'attention du Conseil.

Premièrement, pour faire face aux menaces liées au terrorisme en Afrique, il importe que nous tirions parti du rôle de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales afin de constituer une force

robuste et dotée de ressources suffisantes pour combattre les terroristes et autres groupes armés, parallèlement aux autres opérations de paix. Le Ghana se félicite de l'évaluation stratégique conjointe des questions de sécurité, de gouvernance et de développement au Sahel, tout comme nous encourageons le groupe de haut niveau dirigé par l'ancien Président de la République du Niger, S. E. M. Mahamadou Issoufou, à s'appuyer sur les meilleurs aspects de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'Initiative d'Accra, du Processus de Nouakchott et de la Force multinationale mixte afin d'envisager des recommandations pour une force régionale unifiée et restructurée. Nous invitons instamment le Conseil à appuyer ces efforts.

Deuxièmement, le fardeau de la lutte contre le terrorisme ne peut pas incomber aux seuls acteurs de la région. Il faut une collaboration solide entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour traiter de la question d'un financement adéquat, prévisible et durable des opérations menées sous conduite régionale. L'Union africaine a démontré sa volonté et sa capacité de gérer efficacement un tel financement et de se conformer aux normes voulues en matière de droits de l'homme dans le cadre de telles opérations. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale au sens large doivent faire leur part pour que cette mobilisation conserve sa pertinence.

Troisièmement, la structure et l'approche de l'appui international à la lutte contre le terrorisme, notamment au Sahel, doivent reposer sur une logique de prévention plutôt qu'une logique de réaction. Il convient par conséquent que le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale remédient aux facteurs sous-jacents de l'instabilité en renforçant la résilience dans les régions sujettes aux conflits, y compris dans les domaines de la promotion des valeurs démocratiques, du développement et des services publics. L'appui international doit s'exprimer pleinement derrière des interventions délibérées visant à favoriser une gouvernance inclusive et l'extension d'une autorité effective de l'État dans plusieurs parties de nos territoires, afin de répondre aux attentes de nos populations, majoritairement jeunes, qui, dans certains cas, succombent malheureusement aux messages radicalisés des extrémistes.

L'appui du Conseil de sécurité au financement adéquat, prévisible et durable des opérations menées sous conduite africaine constituerait un important point de départ pour garantir que le Conseil continue d'assumer sa responsabilité en tant que premier acteur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, j'exhorte les membres du Conseil à porter un nouveau regard sur l'épineuse question de la réforme du système des Nations Unies, en particulier la réforme du Conseil de sécurité, et à le faire sur la base de la Position commune africaine sur la réforme de l'ONU, telle qu'exprimée dans le Consensus d'Ezulwini, s'ils souhaitent que l'autorité du Conseil, qui, ces derniers temps, semble dévaluée en raison de sa structure anachronique, soit rétablie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Immongault (Gabon) : Qu'il me soit permis de vous transmettre, Monsieur le Président, les appréciations de S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, Chef de l'État, pour votre invitation à prendre part à ce débat de haut niveau du Conseil de sécurité. Le Président de la République gabonaise m'a également chargé de vous faire part de son regret de ne pouvoir participer à vos côtés à la présente séance, tout en me faisant l'insigne honneur de prononcer, en son nom, son discours circonstanciel devant cette assemblée.

« Le terrorisme, dont les manifestations sont en constante évolution, constitue un affront aux valeurs communes consacrées par la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine. La menace est aujourd'hui plus difficile à identifier, plus difficile à déjouer, et sa capacité de nuisance se mesure au nombre d'attaques terroristes, à la persistance des réseaux opérationnels, à leur capacité à résister aux opérations de stabilisation dans de nombreuses régions du monde, notamment dans la péninsule arabique, en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et centrale, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud.

Le terrorisme se révèle comme une redoutable menace transnationale qu'aucun gouvernement ou organisation ne peut combattre seul. Aucun pays n'étant, de surcroît, à l'abri, une action concertée aux niveaux national, régional et mondial s'impose. Celle-ci doit être aussi déterminée et multidimensionnelle que la menace elle-même. Elle doit surtout être fondée sur le socle d'un multilatéralisme plus affirmé.

L'Afrique est devenue un des principaux fronts de la lutte contre le terrorisme. Dans sa

propagande, l'État islamique revendique de plus en plus d'actes terroristes en Afrique, au point d'affecter significativement les trajectoires de développement et de prospérité des pays africains. Fort heureusement, les dirigeants africains l'ont compris et se sont engagés à la dimension de l'ampleur du défi. Le 28 mai dernier, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à Malabo, ont adopté l'importante déclaration dans laquelle ils réitérent leur condamnation et leur volonté de lutter contre toutes formes et manifestations de violence extrémiste sur le continent.

Le constat dressé est accablant : aucune région africaine n'est épargnée, et la recrudescence des actes terroristes sème partout destructions, pertes en vies humaines, déplacements massifs de population et misère. Le front terroriste qui gangrène la zone dite des trois frontières au Sahel est désormais l'épicentre d'une guerre asymétrique dont personne ne peut prédire la fin. Une guerre qui met à rude épreuve les capacités limitées des forces de sécurité et de défense nationales et qui déstabilise des régions entières. Les nouvelles technologies, y compris les médias sociaux, les outils de communication cryptés et la cryptomonnaie, sont utilisées à des fins de propagande, de radicalisation de nouvelles recrues et de perpétration d'atrocités. De même, l'exploitation illégale des ressources naturelles conjuguée au trafic de drogue, à la traite des êtres humains et aux enlèvements contre rançon se révèlent comme les principales sources de financement des groupes terroristes.

Si la réponse de la communauté internationale n'est pas plus déterminée et urgente suivant l'alerte donnée par les dirigeants africains, la menace ira, hélas, grandissant. Elle compromettra davantage la paix et la sécurité en Afrique. Elle amenuisera les efforts visant la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle ne laissera aucune chance pour la construction de cette « Afrique que nous voulons ».

Consciente de l'ampleur du risque et du péril, l'Afrique s'est résolument engagée à multiplier des initiatives régionales de lutte antiterroriste, parmi lesquelles le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative d'Accra, la Force multinationale mixte ou encore, plus récemment, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Ces efforts louables méritent d'être soutenus par la

communauté internationale, grâce à des moyens financiers, logistiques et matériels adéquats, tout en agissant de manière décisive pour assécher les sources de financement des groupes terroristes. Je saisis cette occasion pour lancer un appel en vue d'une mobilisation des ressources susceptibles de garantir le succès de l'ATMIS, et saluer la contribution significative de l'Union européenne.

L'approche consistant à mettre en évidence le lien entre la paix, la gouvernance et le développement semble la plus appropriée pour briser le cycle des transitions politiques abruptes et de l'insécurité cyclique. Nous devons adapter notre réponse avec cohérence car la fragmentation des réponses alimente les intérêts des groupes terroristes qui exploitent les failles systémiques pour fermenter le terreau de la violence.

Les crises humanitaires résultant de ce fléau deviennent de plus en plus complexes avec les effets induits des changements climatiques en Afrique, corrélés à la montée de l'extrémisme violent, de la pauvreté et des inégalités inhérentes aux crises politiques et socioéconomiques récurrentes. Une lutte efficace contre le terrorisme en Afrique exige donc une approche holistique et un traitement approprié des défis socioéconomiques auxquels les pays affectés font face, en accordant une attention toute particulière aux causes, à l'éducation des jeunes, au développement inclusif, au renforcement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, à la pauvreté induite par le manque de perspectives et à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

Un autre domaine crucial dans lequel nous devons renforcer notre partenariat est bien celui de la coopération et du renseignement, notamment pour identifier et traquer les sources de financement et les transactions monétaires en ligne, afin d'étouffer les activités illicites sans lesquelles le terrorisme ne pourrait prospérer.

Le Conseil doit redoubler d'efforts, accroître ses moyens d'action et appuyer avec hardiesse les initiatives et opérations africaines de soutien à la paix. Le front contre le terrorisme doit être uni, et l'engagement de tous total en tout lieu.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour le Gabon, les efforts conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union

africaine, conjugués à la participation active des pays de la région et des organisations sous-régionales, doivent être axés sur les populations locales. Ce sont elles qui subissent les attaques quotidiennes des groupes terroristes.

Nos efforts n'auront guère de résultats durables sans une amélioration cohérente des stratégies locales fondée sur la participation des femmes, des jeunes et des populations les plus vulnérables, ainsi que sur des mécanismes de prévention, de règlement et de consolidation des organisations régionales et sous-régionales.

Les politiques de développement, de gouvernance et de sécurité doivent aller de pair avec une détermination absolue à défendre les valeurs de cohésion sociale et l'interdiction des discours haineux, pour que nos efforts en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région soient le plus efficace possible.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la lutte contre le terrorisme est un impératif absolu pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique. L'engagement de la communauté internationale dans les régions fragiles doit être à la hauteur de l'ampleur de la menace. Il suffit d'un seul maillon faible dans la chaîne pour faire vaciller l'ensemble du système de sécurité collective. »

M. Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ghana d'avoir organisé et de présider cet important débat sur la menace terroriste croissante dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest et au Sahel. Dans une région en proie à l'extrémisme, l'Initiative d'Accra est une parfaite illustration de la vision éclairée du Ghana et de son rôle actif dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme dans la région. Je remercie également tous les intervenants de leurs observations précieuses.

Il ne fait aucun doute que les activités des groupes terroristes ont eu une incidence particulièrement néfaste sur diverses régions d'Afrique. Selon l'Indice mondial du terrorisme, près de la moitié des décès liés au terrorisme l'année dernière se sont produits en Afrique subsaharienne. L'extrémisme mène au terrorisme et alimente les groupes terroristes. Il nuit considérablement à la productivité et au développement, compromettant notamment les perspectives de développement social, tout en réduisant l'accès aux services de base et en défiant l'autorité de l'État. L'extrémisme réduit à néant les espoirs et les aspirations des populations locales, notamment des jeunes, et bloque les perspectives économiques. Les répercussions de ce fléau

vont au-delà des frontières nationales. Pour être efficace et constructive, la réponse doit donc s'attaquer simultanément aux causes profondes et au caractère transnational de la menace. C'est là que la coordination régionale et internationale doit entrer en jeu.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales occupent une place centrale dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Les Émirats arabes unis saluent les efforts déployés par les dirigeants africains pour renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité afin de faire face aux défis de notre époque, au premier rang desquels le terrorisme transfrontalier. Cette volonté s'est reflétée dans la réunion tenue en mai dernier à Malabo par les chefs d'État de l'Union africaine, qui se sont engagés à élaborer un plan d'action stratégique continental de lutte contre le terrorisme et à créer un Comité ministériel de l'Union africaine sur la lutte contre le terrorisme.

Nous soulignons l'importance considérable que les Émirats arabes unis attachent à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Notre expérience nous a appris qu'il est indispensable de mettre en place des politiques efficaces pour relever ce défi. Nous avons appuyé avec force les efforts régionaux et internationaux, notamment par des contributions à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et notre appartenance à la Coalition mondiale contre Daech. Nous avons également appuyé la formation du groupe de réflexion sur l'Afrique de la Coalition, qui œuvrera à lutter contre la menace posée par Daech dans toute l'Afrique.

J'aimerais également faire part de trois recommandations concernant notre effort collectif de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Premièrement, pour lutter efficacement contre l'extrémisme, il faut adopter une approche intégrée qui allie tous les outils à la disposition de la communauté internationale de manière à tenir compte des contextes locaux de la menace. L'extension et le maintien de l'autorité de l'État sont indispensables et ne peuvent être pérennisés que par la fourniture de services de base et l'appui au développement durable, deux éléments qui renforcent la stabilité et réduisent la capacité des acteurs extrémistes à exploiter les griefs des populations concernées pour favoriser la radicalisation et le recrutement. Une gouvernance inclusive est primordiale pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme et du terrorisme en renforçant la résilience des populations locales.

Il est impératif de lutter contre l'extrémisme sous toutes ses formes. La prévention passe par la formulation

et la diffusion d'un contre-discours efficace, la sensibilisation, et la promotion des valeurs de tolérance et de coexistence pacifique. Toutefois, cela doit être fait en coordination avec les dirigeants des communautés locales, y compris les chefs religieux. C'est un élément déterminant, car les groupes terroristes, tels que Daech, détournent les pratiques morales de la religion pour propager l'extrémisme et recruter des combattants.

Deuxièmement, les changements climatiques risquent d'aggraver les conséquences du terrorisme. Ces changements climatiques, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent conduire à une perte des moyens de subsistance, permettant ainsi aux acteurs extrémistes de tirer parti des vulnérabilités économiques qui en résultent et de tenter de recruter les populations locales en leur offrant d'autres sources de revenus. Des stratégies d'adaptation au climat dotées de moyens financiers suffisants ne sont pas seulement un impératif moral pour nous tous ; elles sont une exigence de sécurité pour combattre l'extrémisme en Afrique et ailleurs.

Troisièmement, les cadres mis en place par le Conseil au cours des deux dernières décennies doivent être adaptés en y intégrant des outils adéquats pour contrer les menaces de l'extrémisme et du terrorisme. Daech, Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés restent une menace évidente contre la paix et la sécurité internationales, mais nous ne pouvons pas négliger les autres organisations terroristes, notamment celles qualifiées comme telles par le Conseil, dont les activités continuent d'évoluer. Pour ne pas prendre de retard par rapport aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit se pencher sur les problèmes qui découlent d'une approche antiterroriste axée sur Daech et Al-Qaida, et excluant les autres.

Nous devons également ôter toute légitimité aux groupes terroristes qui prétendent agir au nom de la religion ou qui prétendent constituer un État ou une région. Par conséquent, nous devons nous abstenir d'employer les termes « État islamique » ou « EIIL » pour désigner Daech et les groupes qui y sont affiliés dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest et au Sahel, et ailleurs. Nous devons refuser aux groupes terroristes leurs liens autoproclamés avec l'islam.

Pour terminer, nous affirmons l'appui total des Émirats arabes unis à tous les efforts internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme sur le continent africain. Ces efforts doivent aboutir à la stabilité, à la sécurité et à la paix que l'Afrique et tous ses habitants sont en droit de connaître.

M^{me} Sherwood-Randall (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir tous réunis et de faire de ce débat d'une importance cruciale un événement de haut niveau. Votre pays est en première ligne, et vos frontières sont bordées de menaces contre la sécurité. Votre gouvernement a mis au point une approche judicieuse pour lutter contre le terrorisme, et vous avez su vous distinguer en tant que leader régional déterminé à renforcer la collaboration et la coopération avec vos voisins face à cette menace existentielle.

Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale Mohamed, le Président de la Commission de l'Union africaine Faki Mahamat, la Directrice générale von Seherr-Thoss et M^{me} Ero de leurs observations de ce matin. J'ai suivi leurs exposés avec beaucoup d'attention et j'ai énormément appris.

Les États-Unis sont également convaincus qu'aucun d'entre nous ne peut, à lui seul, relever efficacement le défi du terrorisme. Depuis le 11 septembre 2001, et même avant, l'expérience nous a appris que nous sommes bien plus forts lorsque nous joignons nos efforts pour lutter contre le terrorisme, afin de permettre aux personnes de bâtir des vies paisibles et de vivre à l'abri de la peur. Ce matin, je voudrais me pencher sur la menace croissante qui pèse sur l'Afrique et de la manière dont les États-Unis l'abondent, et je voudrais surtout faire quelques réflexions sur les moyens de renforcer notre action, ensemble.

Comme nous le savons tous, la lutte contre le terrorisme est une priorité absolue pour les États-Unis depuis plus de deux décennies, mais cette menace a évolué au fil des ans. Elle s'est diversifiée sur le plan idéologique et a gagné du terrain sur le plan géographique. L'évolution du paysage du terrorisme mondial n'est nulle part plus frappante qu'en Afrique, où les groupes terroristes, des branches d'Al-Qaïda aux groupes affiliés à Daech, occupent désormais de vastes étendues de territoire et profitent de la souffrance de millions de personnes.

Dans toutes les régions de ce vaste continent, ils brutalisent et terrorisent les civils. Au Burkina Faso, des groupes terroristes attaquent les villageois et privent les agriculteurs de leur seule source de revenus. Au Nigéria, les affiliés de Daech massacrent des fidèles dans des églises. L'année dernière, au Mozambique, des centaines de militants islamiques affiliés à Daech ont assiégé une ville entière, prenant en otage les clients d'un hôtel. Au Mali, des extrémistes violents continuent de tuer des Casques bleus, faisant de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation au Mali l'une des missions de maintien de la paix les plus dangereuses au monde. Au Kenya, les Chabab menacent le personnel électoral et les bureaux de vote et attaquent des hôtels, des centres commerciaux et d'autres lieux où se rassemblent des citoyens et des étrangers. Et en Somalie, ce groupe attaque et tue des civils, notamment, il y a tout juste deux semaines, une centaine d'éducateurs et secouristes somaliens qui ont perdu la vie lors d'attentats tragiques à la bombe, qui ont également fait 300 blessés.

Dans toute la région, des terroristes s'en prennent également à des Américains et à d'autres ressortissants étrangers, y compris des ressortissants de pays représentés autour de cette table. Pourtant, il y a des raisons d'être optimiste là où les populations s'insurgent contre la terreur pour récupérer leurs communautés. Les États-Unis se tiennent aux côtés des gouvernements africains et des populations africaines qui font face à cette menace chaque jour. En matière de lutte contre le terrorisme, les succès sont acquis de haute lutte et passent souvent inaperçus. Malheureusement, les actes terroristes sont beaucoup plus visibles. Selon le Secrétariat d'État à la défense des États-Unis, la violence des groupes islamiques militants en Afrique a augmenté de 300 % au cours de la dernière décennie, et 95 % de cette augmentation ne concerne que le Sahel occidental et la Somalie.

Comme je l'ai évoqué avec les Présidents Bazoum et Hassan Sheikh Mohamud, et comme je compte le faire aujourd'hui avec le Président Akufo-Addo, la violence ne fait qu'augmenter. Nous en pâtissons tous. C'est pourquoi, comme le savent les membres du Conseil de sécurité, le terrorisme en Afrique est un défi commun, qui exige une réponse collective. Les États-Unis ont pris trois mesures essentielles pour faire face à cette menace. Premièrement, nous investissons dans la gouvernance, le développement et la diplomatie. Deuxièmement, nous renforçons nos liens avec nos partenaires africains et nous nous efforçons de leur donner les moyens de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à relever ce défi. Et troisièmement, nous tirons parti de la force collective de la communauté internationale, notamment de l'ONU.

Je voudrais prendre quelques minutes pour aborder chacun de ces points.

Premièrement, comme je l'ai dit, nous investissons dans la gouvernance, le développement et la diplomatie, ce qui est essentiel pour remédier aux causes profondes du terrorisme, comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises autour de cette table. Les États-Unis mettent en œuvre une stratégie intégrée qui permet de

s'attaquer aux facteurs de la radicalisation violente, une stratégie qui soutient une gouvernance efficace et reconnaît que la stabilité et la sécurité sont intimement liées aux perspectives d'avenir et à la prospérité. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre les terroristes, mais aussi de promouvoir des possibilités économiques qui offrent aux jeunes recrues des options plus attrayantes que celles que peut offrir l'entreprise terroriste, et de renforcer les institutions et les capacités pour amener les auteurs des actes terroristes à en répondre grâce à des systèmes judiciaires et d'application de la loi solides.

Deuxièmement, nous renforçons nos liens avec nos partenaires africains et nous leur donnons les moyens de prendre la tête des efforts visant à relever ce défi. Je me suis rendue à Djibouti, en Somalie, au Kenya et au Niger dans le cadre de mes fonctions actuelles. J'ai vu de mes propres yeux comment nos diplomates, nos professionnels du renseignement et nos militaires s'appuient sur des partenaires locaux pour comprendre les menaces terroristes et y faire face. Une stratégie antiterroriste réussie en Afrique doit toujours s'appuyer sur les citoyens des pays que nous voulons soutenir et être dirigée par eux. Les forces de l'ordre locales, le personnel militaire, les fonctionnaires et les organismes régionaux, tels que l'Union africaine et ses communautés économiques régionales, doivent faire partie de nos partenaires. Les États-Unis demandent à leurs partenaires de définir et de communiquer leurs priorités en matière de lutte contre le terrorisme. Nous comptons sur nos homologues régionaux pour nous dire de quelle formation et de quel appui ils ont besoin. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur permettre de prendre les rênes de ces efforts sur l'ensemble du continent africain, et nous leur donnerons les moyens de mener des initiatives de renforcement des capacités qui permettront d'obtenir des résultats plus durables.

Troisièmement, comme je l'ai dit, les États-Unis s'appuient sur la force collective de la communauté internationale, notamment de l'ONU. Il y a plus de 15 ans, tous les États Membres de l'Organisation ont signé la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui promeut une vision commune et une approche commune de la lutte contre le terrorisme. Mais, comme je l'ai indiqué, cette menace a considérablement changé depuis que nous avons adopté cette résolution. Cependant, la nécessité de collaborer partout dans le monde est plus importante que jamais.

Les États-Unis continueront de collaborer avec tous les partenaires pour renforcer le recours au régime de sanctions contre les terroristes, conformément à la résolution 1267 (1999), afin de favoriser un changement

de comportement. Nous poursuivrons nos efforts acharnés avec le Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et les membres du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour surveiller les dernières menaces. Nous élargirons la portée de notre collaboration pour faire en sorte que l'assistance en matière de sécurité soit bien coordonnée afin de maximiser les effets de notre action et d'éviter les doubles emplois ou le gaspillage d'efforts précieux.

Je dois être franche. Nous attendons avec impatience les recommandations de l'évaluation conjointe en cours sur le Sahel, menée par des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Groupe de cinq pays du Sahel, afin que nous puissions apporter un appui efficace dans les domaines où nos partenaires ont décidé que cela était le plus nécessaire. Les résultats de ce rapport seront essentiels pour définir les prochaines étapes.

Enfin, nos efforts communs doivent être fondés sur la démocratie et sur le respect de l'état de droit et des droits humains, pour qu'ils soient efficaces à long terme. Lorsque les pays invoquent le terrorisme comme prétexte pour réduire au silence les dissidents politiques ou s'ingérer dans les activités de la société civile, les efforts menés dans le cadre de la lutte contre la terreur peuvent en fait devenir contre-productifs et contribuer à accroître les divisions, les dysfonctionnements et la violence. De même, lorsque des groupes de mercenaires armés, notamment le groupe Wagner soutenu par le Kremlin, commettent des violations des droits humains, les conditions de sécurité se détériorent et ce sont les citoyens qui en font les frais.

Je voudrais terminer en disant ceci : comme nous le savons tous, la lutte contre le terrorisme est une tâche exigeante et de longue haleine. Les conditions qui conduisent au terrorisme sont complexes, et les auteurs de ces actes sont innovants et impitoyables. Mais en investissant dans la gouvernance, la diplomatie et le développement, en donnant des moyens d'action aux partenaires locaux, et plus important, en œuvrant de concert dans le cadre de partenariats solides et collaboratifs, tant au niveau bilatéral que multilatéral, nous pouvons lutter plus efficacement contre les menaces de terrorisme en Afrique, qui ne cessent de se développer. J'ai hâte de poursuivre cette conversation, notamment le mois prochain au sommet des dirigeants des États-Unis et d'Afrique, qui se tiendra à Washington. La sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme seront les principales priorités des discussions avec les chefs d'État

et de gouvernement que le Président Biden accueillera à la Maison Blanche. Notre objectif est de faire mieux comprendre notre action commune et de mobiliser plus d'engagement pour relever les défis liés à la paix et de la sécurité dans la région.

Je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation kényane, je tiens à dire combien nous sommes ravis, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil de sécurité au cours de cet important débat. Nous vous saluons pour le rôle moteur que vous jouez dans la quête d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables en Afrique. Je tiens également à remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohamed, M. Moussa Faki Mahamat, M^{me} Benedikta von Seherr-Thoss et M^{me} Comfort Ero.

Alors que nous débattons de cette menace importante, les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et à Daech gagnent du terrain dans de nombreuses régions d'Afrique. Ils sont largement impliqués dans les conflits locaux, nationaux et frontaliers, tout en conservant des liens stratégiques clefs avec les réseaux mondiaux. Ils tirent parti de l'instabilité causée par une gouvernance insuffisante, des griefs locaux et des urgences humanitaires provoquées par des phénomènes météorologiques extrêmes qui sont en partie dus aux changements climatiques. Les États ont du mal à assurer une sécurité solide ou à fournir des services de base, car ils ne disposent pas des capacités, de la stabilité politique et des ressources financières dont ils ont besoin pour surmonter leurs difficultés.

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, la menace terroriste s'intensifie et les groupes terroristes étendent leur présence, et de nombreux pays sont menacés à des degrés divers. Diverses stratégies sont élaborées, mais la plupart ne sont que partiellement mises en œuvre. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a fait de son mieux compte tenu de son mandat et de ses ressources, mais elle est loin d'avoir ramené la menace à un niveau acceptable. L'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel n'est plus que l'ombre des espoirs que les populations et les gouvernements de la région avaient placés en elle. Les forces déployées par les pays partenaires de la région semblent également inadaptées aux défis à relever pour un certain nombre de raisons, notamment la multiplication des

changements anticonstitutionnels de gouvernement. Alors même que les efforts militaires contre les groupes terroristes faiblissent ou n'enregistrent que des avancées partielles, les mesures politiques et économiques essentielles ne progressent pas avec le sentiment d'urgence nécessaire et ne sont pas assez fortes. L'on ne fait pas assez pour répondre au mécontentement profondément ancré et qui s'intensifie concernant l'exclusion politique et économique fondée sur l'identité ethnique ou religieuse. La fourniture équitable des services de base ne suit pas le rythme de la demande, car les ressources financières des gouvernements s'amenuisent à la suite des chocs causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le déclin économique mondial.

Nous sommes à la croisée des chemins. Le maintien de la paix des Nations Unies, qui était, au départ, une activité novatrice, n'innove pas suffisamment pour s'attaquer aux groupes terroristes qui menacent la paix et la sécurité internationales. La principale raison d'être de l'ONU, c'est de protéger la paix et la sécurité internationales en garantissant le respect universel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres. Selon cette norme, les groupes terroristes en Afrique remettent en question le fondement élémentaire sur lequel repose l'ONU, ce qui n'est pas acceptable. Nous demandons instamment au Conseil de tirer les enseignements des situations en Somalie et au Mozambique et d'y répondre. Ces deux pays subissent les attaques violentes et les opérations menées par des groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech dans le but de faire voler la paix en éclats. Mais leurs succès contre les terroristes nous donnent un exemple de la manière dont nous pouvons obtenir une victoire durable, et il s'agit peut-être même d'un modèle à suivre.

En Somalie, Daech demeure peu présent, mais constitue un maillon important d'une chaîne mondiale. Des campagnes sont actuellement menées dans les Grands Lacs et en Afrique australe sous son égide. La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) lutte aux côtés du Gouvernement et du peuple somaliens contre un groupe destructeur affilié à Al-Qaida. Je ne le nommerai pas ce matin par respect pour la décision du Gouvernement somalien et des chefs religieux du pays de ne plus appeler ce groupe par un nom associé à la jeunesse. Ils ont en effet demandé que le groupe soit appelé « Kharijite » pour montrer qu'il s'agit d'une secte déviante qui exploite la religion à des fins maléfiques et inhumaines. Cela s'inscrit dans le cadre de la guerre totale contre les terroristes menée par le peuple et le Gouvernement somaliens, sous la direction du Président Hassan Sheikh Mohamud. La

Somalie nous montre ce qu'un gouvernement déterminé peut accomplir lorsqu'il rassemble ses forces et son peuple. Avec l'ATMIS et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, la communauté internationale est aux côtés du peuple somalien. L'Union européenne et d'autres partenaires apportent des contributions importantes sur le plan financier, avec une formation militaire et même un ciblage cinétique des chefs terroristes. Bien que le succès ait été difficile à obtenir et que le groupe Al-Qaida persiste dans ses efforts, nous avons de plus en plus de raisons d'espérer que si les efforts sont maintenus, le pays sera libéré.

Au Mozambique, la campagne terroriste du groupe affilié à Daech a dans un premier temps obtenu des avancées. Cependant, les forces mozambicaines, avec l'appui solide du Rwanda et des forces de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ont repris du terrain et protègent les civils et l'activité économique. Je voudrais maintenant tirer quelques conclusions de nos observations et proposer des recommandations pour notre action collective.

Premièrement, nous devons être aux côtés des gouvernements, comme c'est le cas en Somalie, en mandatant et en déployant des forces africaines robustes, constituées par l'Union africaine et les communautés régionales. Si nous voulons vraiment que l'ONU puisse réellement protéger la paix et la sécurité internationales, ces forces doivent bénéficier d'un financement suffisant et prévisible, notamment par l'intermédiaire des contributions obligatoires de l'ONU. Une autre façon d'apporter un appui, c'est de veiller à ce que les mandats du Conseil de sécurité soutiennent les gouvernements qui se montrent fermement déterminés à lutter contre les groupes terroristes internationaux sur les plans militaire, politique et économique. Il importe, à cet égard, de réexaminer le régime de sanctions concernant la Somalie afin de faire en sorte que le Gouvernement ait la possibilité de mobiliser sa pleine volonté souveraine pour vaincre les groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech sur son territoire.

En même temps, nous devons renforcer les sanctions qui visent le plus clairement la capacité de ces groupes de collecter et d'envoyer des fonds aux niveaux régional et international, d'assembler des explosifs et de recruter et transporter des combattants étrangers. Leurs dirigeants doivent également être visés par des sanctions plus sévères, automatiquement déployées en fonction de leur identification par les divers groupes de surveillance d'Al-Qaida et de Daech au Conseil de sécurité. Nous devons prêter étroitement attention aux besoins du Gouvernement somalien et des principales parties prenantes, en particulier en cette période de transition vers

l'ATMIS, afin de nous assurer que celle-ci soit en phase avec les capacités croissantes des forces somaliennes et leur succès dans la conquête et le maintien effectif du territoire. La réponse du Conseil et de la communauté internationale au Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans les Grands Lacs doit ressembler davantage à celle qu'ils ont apportée en Somalie et au Mozambique.

Deuxièmement, il est urgent de renforcer les capacités des opérations militaires nationales et régionales contre les groupes terroristes. Il s'agit notamment d'apporter un appui en termes de finances, de formation et d'infrastructure qui soit axé sur les efforts de lutte contre le terrorisme. Nous devons veiller à la pleine mise en œuvre opérationnelle des efforts du Bureau de lutte contre le terrorisme en Afrique, tels que le Bureau de programme régional à Nairobi.

Troisièmement, les États de la région doivent s'efforcer d'entreprendre des efforts juridiques et politiques ambitieux pour garantir l'inclusivité religieuse, régionale et ethnique. La capacité de l'État à promouvoir et à protéger une inclusion juste et équitable doit être considérée comme une compétence fondamentale. Sans elle, l'État peut sembler solide à court terme, mais il pâtira de fragilités qui seront rapidement mises en évidence par des revendications militarisées. L'inclusion est indispensable pour prévenir le terrorisme, les insurrections et l'instabilité politique. La Commission de consolidation de la paix constitue une ressource importante dans ce domaine. Elle peut entreprendre des initiatives servant de catalyseur qui sont ensuite adoptées par le Gouvernement d'une manière plus ancrée et plus étendue.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit également appliquer son dispositif de lutte contre le terrorisme aux groupes terroristes et à leurs affiliés, en particulier ceux basés en Afrique. Cette démarche doit inclure l'inscription en bonne et due forme de ces groupes dans le régime de sanctions adopté par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), dans lequel ils ont bien leur place. Le combat contre le terrorisme mondial ne saurait être et ne sera pas gagné en appliquant le deux poids, deux mesures face à une menace aussi grave.

Cinquièmement, il convient de construire des communautés résilientes en affectant davantage de ressources au désengagement et à la réintégration à l'échelon national. À cette fin, les pays de la région doivent mener une action coordonnée, notamment dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés, y compris les combattants étrangers et terroristes de retour au pays.

Enfin, les chocs climatiques restent un facteur majeur de conflit et d'instabilité et ils créent un environnement propice à l'enracinement du terrorisme. La meilleure défense contre les changements climatiques et les risques qui en découlent en matière de sécurité repose sur un développement qui favorise l'adaptation, l'atténuation et la résilience. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui, par coïncidence, se déroule cette année en Afrique, doit être pour les pays participants l'occasion de s'engager à concrétiser leurs engagements climatiques et à contribuer au développement des pays d'Afrique touchés par les changements climatiques. De cette façon, nous priverons les terroristes du terrain dont ils ont besoin pour prospérer.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à dire que c'est pour moi un honneur de participer au présent débat, dont votre pays a assuré la coordination. Le Ghana porte à notre attention une situation qui, comme l'a souligné la Vice-Secrétaire générale, revêt une dimension régionale dans son énonciation mais mondiale dans sa capacité à menacer la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, je voudrais remercier de leurs observations éclairantes la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohamed, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, la représentante du Service européen pour l'action extérieure, M^{me} Benedikta von Seherr-Thoss, et la Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, M^{me} Comfort Ero.

On pourrait avoir l'impression que le terrorisme est aujourd'hui moins menaçant qu'il ne l'était il y a quelques années. Malheureusement, cette appréciation n'est pas ancrée dans la réalité. Il s'agit là d'une méprise qui peut être attribuée dans une large mesure à l'attention insuffisante que les médias internationaux accordent à certaines régions du monde et au traitement inégal qui est fait du terrorisme en fonction de la région dans laquelle ses effets se font directement sentir. L'expansion du terrorisme en Afrique est une réalité, laquelle a de lourdes conséquences sur la paix et la sécurité du continent. Elle doit demeurer une de nos premières priorités.

Je tiens à réaffirmer la position du Brésil selon laquelle les efforts de lutte contre le terrorisme ne seront viables et efficaces que s'ils sont conformes au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies, au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit international des

réfugiés. Si la lutte contre le terrorisme se fait au détriment du cadre juridique international, elle aura manqué son but et aura peut-être contribué à exacerber un extrême propice au terrorisme.

Si les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas un outil destiné à mener des actions militaires de lutte contre le terrorisme, elles contribuent néanmoins à créer et à consolider les conditions d'une stabilité et d'une sécurité à long terme. Elles ont donc un effet inhibiteur sur le terrorisme. Dans le même ordre d'idées, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important dans l'endigement de la propagation du terrorisme et, ce faisant, elles doivent recevoir notre soutien.

Nous saluons tous les efforts déployés et les progrès accomplis par l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales pour contrer le terrorisme dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La Mission de l'Union africaine en Somalie, devenue la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, a fait figure d'exemple en aidant les pays de toute la Corne de l'Afrique à mettre un frein aux capacités des Chabab. De même, la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique a obtenu des résultats dans la lutte contre le terrorisme à Cabo Delgado. L'Initiative d'Accra peut également contribuer à empêcher que le terrorisme ne se propage depuis le Sahel. Nous espérons par ailleurs que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel surmontera les difficultés auxquelles elle fait face actuellement, car son action est aussi pertinente pour lutter contre le terrorisme dans cette région et l'empêcher de s'étendre à son voisinage.

Nous suivons avec une vive inquiétude la détérioration des conditions de sécurité au Sahel. Nous regrettons l'augmentation effarante du nombre d'actes terroristes dans la région et leur expansion vers la côte ouest-africaine. L'instabilité politique que connaît actuellement le Sahel pourrait accélérer son expansion vers le sud. Aussi la communauté internationale doit-elle renforcer son appui aux initiatives de lutte contre le terrorisme dans la région.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'organe le plus représentatif de l'ONU, fournit les orientations les plus complètes qui soient en matière de lutte contre le terrorisme. Par son adoption, les États Membres ont reconnu l'importance que revêt la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine, cette coopération devant

être axée sur le renforcement des capacités. La coopération technique, y compris la coopération Sud-Sud, peut être un outil important pour renforcer les capacités des institutions nationales à lutter contre le terrorisme.

En outre, la prévention est un élément essentiel de toute stratégie de lutte antiterroriste durable. Je me joins à la Vice-Secrétaire générale pour insister sur les conditions dans lesquelles les groupes terroristes prospèrent, sur les raisons pour lesquelles leur idéologie attire les jeunes dans leurs rangs et sur les dimensions sociales et économiques du phénomène. Une riposte globale au terrorisme doit dès lors intégrer des politiques axées sur ses causes profondes, principalement sur le front du développement. Nous devons pour cela valoriser l'expertise dont disposent les organisations régionales pour appréhender les réalités locales et proposer des solutions locales.

Le Brésil condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le rejet du terrorisme est un principe constitutionnel qui guide nos relations internationales. Notre politique étrangère accorde également une grande importance au rôle des organisations régionales et sous-régionales dans l'avènement d'un monde plus sûr et plus pacifique. Nous ne devons pas hésiter à les appuyer dans la lutte contre le terrorisme.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous souhaite, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité et salue le rôle moteur joué par le Ghana pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la question qui nous occupe aujourd'hui. Je remercie également tous les intervenants de leurs exposés, qui enrichissent le présent débat.

Mon pays réaffirme que le terrorisme représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et qu'à ce titre, il convient d'y apporter des réponses coordonnées, énergiques et efficaces. Nous avons entendu comment, depuis maintenant plusieurs années, certaines régions d'Afrique sont particulièrement touchées par ce fléau. Même si des progrès sensibles ont été accomplis sur certains fronts, en grande partie grâce à la mobilisation régionale, les stratégies déployées jusqu'à présent pour prévenir et combattre le terrorisme n'ont malheureusement pas réussi à enrayer la propagation continue de ce phénomène sur le continent.

Compte tenu de la nécessité urgente de repenser nos approches de la lutte contre le terrorisme, il y a lieu d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience. À cet égard, j'insisterai sur trois points.

Premièrement, le déploiement d'opérations militaires de lutte contre le terrorisme dans des régions telles que le Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique montre clairement que de tels efforts sont importants pour endiguer la progression des groupes extrémistes. Cependant, pour que ces opérations soient réellement efficaces, elles doivent reposer sur des objectifs stratégiques réalistes, mieux ciblés et réalisables et, si possible, être assorties de délais plus courts. L'analyse des situations régionales en Afrique effectuée par le Conseil de sécurité nous rappelle que, lorsque les missions de lutte contre le terrorisme se prolongent dans le temps et que leurs objectifs sont élargis, elles perdent de leur efficacité et peuvent susciter des réactions qui vont à l'encontre de leurs objectifs. Il en résulte une certaine lassitude, tant chez les donateurs qu'au sein de l'opinion publique des pays dans lesquels interviennent ces missions.

En outre, nous avons été témoins de la façon dont la concentration des ressources sur le volet sécuritaire dans des régions telles que l'Afrique de l'Ouest et le Sahel peut se faire au détriment de l'administration civile, qui est chargée de fournir des services de base à la population. Ce déséquilibre entre les différentes missions de l'État peut, à son tour, avoir des effets préjudiciables sur la gouvernance et même devenir un défi pour l'ordre constitutionnel.

Deuxièmement, nous estimons que les efforts militaires doivent s'inscrire dans le cadre d'une vaste stratégie politique, dont l'objectif principal est de transformer les conditions qui favorisent l'émergence du terrorisme. Le Mexique réaffirme qu'une attention particulière doit être accordée à la lutte contre les inégalités, l'exclusion, la discrimination et la corruption, entre autres. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de neutraliser plus efficacement les mécanismes de recrutement et de mobilisation des organisations terroristes.

Malheureusement, les difficultés économiques et sociales associées aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que les crises alimentaire et énergétique actuelles, menacent d'exacerber les inégalités, notamment dans les pays les plus vulnérables. En outre, les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes, une conséquence des changements climatiques, privent des communautés entières de leurs moyens de subsistance.

Il est par conséquent urgent de renforcer les politiques sociales et de donner la priorité aux activités liées à la consolidation de la paix afin d'éviter que la situation économique et sociale difficile qui prévaut actuellement ne

se mue en une crise de sécurité encore plus grave. Nous insistons donc sur l'importance que revêt le dispositif de consolidation de la paix et sur la nécessité d'aligner les objectifs de la coopération internationale afin de concentrer les efforts sur les causes structurelles de la violence.

Troisièmement, le Mexique salue les différents mécanismes régionaux en place pour lutter contre le terrorisme en Afrique. L'Initiative d'Accra, le Groupe de cinq pays du Sahel et le processus de Nairobi sont autant d'exemples qui illustrent la volonté régionale de faire face aux activités des groupes terroristes et qui méritent donc le soutien de la communauté internationale.

Afin de limiter la capacité d'action des terroristes, il convient de les empêcher de se procurer des armes, notamment des armes légères et de petit calibre. Cela peut se faire en intensifiant la lutte contre le trafic et le détournement de ces armes, conformément à la résolution 2616 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité en décembre à l'initiative du Mexique.

Enfin, mon pays estime que les efforts de lutte contre le terrorisme doivent privilégier la protection des civils et la promotion des droits humains. Une stratégie exclusivement militaire ne fait que renforcer la spirale de la violence. En outre, ces opérations ont parfois des conséquences néfastes pour la population civile, notamment les femmes et les enfants.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous appelons à faire en sorte que les efforts de mobilisation régionale intègrent des actions visant à renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit. La coopération judiciaire doit être un élément important de la stratégie destinée à lutter contre les organisations terroristes et à garantir l'accès des victimes à la justice.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour la manière dont vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité, et féliciter la délégation ghanéenne d'avoir organisé cet important débat public sur la lutte contre le terrorisme en Afrique. L'observation formulée par le Secrétaire général le mois dernier à Mumbai, en Inde, alors qu'il rendait hommage aux victimes de l'attentat terroriste du 26 novembre 2008, selon laquelle le terrorisme est un mal absolu avec lequel nous ne pouvons jamais transiger, témoigne de la gravité de la question, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour le monde entier.

Je saisis également cette occasion pour remercier la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et le Président de la Commission de l'Union africaine,

M. Moussa Faki Mahamat, de leurs exposés respectifs. Je remercie aussi M^{me} Comfort Ero et M^{me} Benedikta von Seherr-Thoss de leurs éclairages très utiles.

Même après la fin du colonialisme, et depuis maintenant plusieurs décennies, de nombreux pays d'Afrique continuent de faire face à de graves menaces pour leur sécurité, du fait du terrorisme, des groupes armés, de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues et d'armes. Peut-être conviendrez-vous avec moi, Monsieur le Président, que ces défis ont une incidence défavorable sur le développement socioéconomique de ces pays.

L'empreinte du terrorisme en Afrique, notamment dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, s'est considérablement étendue ces dernières années. Cette tendance est constamment mise en exergue par le Secrétaire général dans son rapport semestriel sur la menace que représente Daech (S/2022/576), ainsi que par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans ses rapports périodiques. La note de cadrage élaborée par le Ghana aux fins du présent débat (S/2022/822, annexe) met également en lumière de manière éloquente les défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme, notamment au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique centrale.

Les groupes terroristes en Afrique continuent de prendre pour cible les civils, ainsi que les forces de sécurité et de maintien de la paix dans les zones de conflit. Les principales victimes de leurs atrocités demeurent malheureusement les femmes, les enfants et d'autres catégories vulnérables de la population. Le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, affilié à Al-Qaida et à l'État islamique du Grand Sahara, a étendu ses activités au Sahel, en Afrique de l'Ouest et alentour, en direction des régions côtières. Des groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech, ainsi qu'à Boko Haram, ont également poursuivi leur expansion autour des rives est et nord du lac Tchad. Au Mozambique, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » est devenu le symbole de l'influence de Daech en Afrique. Les attaques perpétrées par des groupes terroristes contre les soldats de la paix des Nations Unies, notamment au moyen d'engins explosifs improvisés, sont très préoccupantes. Il est dès lors essentiel d'apporter une réponse forte, efficace et cohérente qui reflète l'engagement collectif de la communauté internationale à éradiquer le fléau du terrorisme, en Afrique comme ailleurs. À cet égard, j'aimerais soumettre les principaux points suivants à l'attention du Conseil.

Premièrement, la menace du terrorisme en Afrique est bien réelle. C'est une menace pour chacune et chacun d'entre nous, et non une menace isolée. Nous

vivons dans un monde interdépendant où tout se tient, et où personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas. Cependant, la réponse apportée par la communauté internationale à la menace terroriste en Afrique laisse toujours à désirer. Nous devons faire montre d'une forte volonté politique pour aider les pays d'Afrique à faire face à la menace du terrorisme.

Deuxièmement, les groupes terroristes en Afrique ont profité de l'accès facile aux technologies nouvelles et émergentes pour diffuser leur propagande, ainsi que pour transférer et collecter des fonds. Des drones sont utilisés pour suivre les déplacements des forces de sécurité et des Casques bleus, ce qui les rend vulnérables aux attentats terroristes. Je tiens à rappeler au Conseil que le mois dernier, l'Inde a accueilli une réunion spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité afin d'examiner cette question de manière globale. La détermination collective du Conseil s'est traduite par l'adoption, par le Comité, de la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Nous espérons vivement que la Déclaration de Delhi ouvrira la voie à l'élaboration d'un cadre normatif à l'ONU pour faire face à cette menace.

Troisièmement, il ne faut pas sous-estimer l'influence idéologique que Daech et Al-Qaida exercent sur les groupes qui leur sont affiliés en Afrique, ni les liens qui les unissent. À la suite de la prise du pouvoir en Afghanistan par les Taliban, le risque que des groupes affiliés à Daech et à d'autres groupes terroristes en Afrique suivent leur exemple sur ce continent reste élevé. Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 2593 (2021).

Quatrièmement, il est possible qu'en se présentant comme des acteurs politiques viables, les groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida cherchent à influencer les efforts de réconciliation nationale dans les pays qui tentent de se doter d'institutions démocratiques. En outre, ces pays pourraient également coopter des éléments de Daech et d'Al-Qaida en vue de parvenir à la stabilité politique et à la paix. De notre point de vue, de telles actions sont à la fois futiles et dangereuses. Les terroristes n'ont pas d'attache avec le régime démocratique et ne croient pas aux valeurs démocratiques. Les associer aux efforts de réconciliation nationale ne fera que donner une légitimité au terrorisme. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme.

Cinquièmement, nous devons renoncer à la pratique du deux poids, deux mesures dans la lutte contre le

terrorisme. Nous ne pouvons pas diviser les terroristes en deux catégories, les bons et les mauvais, par intérêt politique. Le même critère doit être appliqué à tous les terroristes. Ils doivent tous être combattus, sans exception.

Sixièmement, nous devons prendre conscience des liens qui existent entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la piraterie. Ce lien favorise la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Les engins explosifs improvisés sont devenus une arme de choix pour les groupes terroristes en Afrique. Certes, les pays de la région doivent faire montre de volonté politique et assurer une gestion efficace des armes et des munitions, mais les organismes des Nations Unies peuvent également appuyer les efforts des États grâce au renforcement des capacités en vue de rompre ce lien.

Septièmement, le Conseil de sécurité doit mettre à jour l'éventail de ses outils pour faire face à la menace croissante que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Confier des mandats robustes aux opérations de paix des Nations Unies ne s'est pas non plus avéré très efficace, et pour une raison très simple : le maintien de la paix traditionnel ne peut être la solution pour lutter contre le terrorisme.

Huitièmement, les organisations régionales et sous-régionales ont certains atouts en matière de langue et d'appréciation de la situation. Elles peuvent réagir plus rapidement et plus efficacement dans la lutte contre le terrorisme, car elles appréhendent mieux les complexités en jeu. C'est pourquoi il convient de soutenir le rôle de premier plan de l'Afrique dans la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. Les initiatives régionales en matière de sécurité, telles que la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, la Force multinationale mixte et le Groupe de cinq pays du Sahel, ont démontré leur résilience s'agissant de faire face efficacement à la menace du terrorisme. Il s'agit de solutions locales, élaborées et dirigées par les pays africains, qui ont une meilleure compréhension des problèmes auxquels ils sont confrontés. La communauté internationale doit apporter un soutien financier et logistique durable et suffisant à ces initiatives de sécurité régionales. Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte de réduction de la présence des forces de sécurité internationales dans la région du Sahel. Si les pays touchés ne reçoivent pas cette aide, ils essaieront de l'obtenir ailleurs.

Neuvièmement, plusieurs États ne disposent pas des cadres juridiques opérationnels ni des capacités nécessaires pour lutter contre la menace du terrorisme.

D'autres États, en revanche, facilitent et appuient ouvertement le terrorisme et fournissent délibérément un appui financier et un refuge aux terroristes. Nous devons, certes, renforcer les capacités des États qui en ont besoin, mais la communauté internationale doit collectivement rappeler à l'ordre ceux qui facilitent le terrorisme et faire en sorte qu'ils rendent des comptes pour leur attitude hypocrite.

Dixièmement, le Conseil doit, selon nous, se méfier des tentatives et des manœuvres qui détournent l'attention de la lutte contre le terrorisme en établissant des liens hypothétiques de cause à effet. La question des changements climatiques doit être abordée de manière globale, conformément aux dispositions et aux principes énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous réaffirmons qu'aucun lien artificiel ne doit être établi entre les changements climatiques et les questions liées à la sécurité sans base scientifique solide.

L'Inde a contribué activement au renforcement des capacités des États d'Afrique à combattre le terrorisme. Depuis 2018, l'Inde a versé plus de 1,5 million de dollars à des programmes du Bureau de lutte contre le terrorisme consacrés au renforcement des capacités des pays d'Afrique de l'Est et australe. En outre, ainsi que l'a annoncé le Ministre indien des affaires étrangères lors de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme qui s'est tenue à New Delhi, l'Inde a versé cette année une contribution de 500 000 dollars pour consolider davantage ces efforts. L'Inde entretient un partenariat solide en matière de sécurité avec plusieurs pays d'Afrique, dans le but de renforcer les capacités des forces de sécurité, notamment pour lutter contre le terrorisme. Nous sommes déterminés à renforcer tous les efforts déployés par nos amis africains, de concert avec la communauté internationale, pour lutter contre le terrorisme, afin d'éviter toute lacune à cet égard.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et nous remercions le Ghana de son rôle moteur. Nous remercions également la Vice-Secrétaire Générale, M^{me} Mohammed, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, ainsi que M^{me} Comfort Ero et M^{me} Benedikta von Seherr-Thoss de leurs exposés.

Nous estimons que le problème pressant de la menace terroriste croissante en Afrique doit également être replacé dans un contexte historique. Daech, Al-Qaida, leurs branches et les groupes terroristes qui

leur sont affiliés se sentent à l'aise sur le continent et n'ont fait que renforcer leur influence au fil du temps. Qu'est-ce qui a provoqué cette propagation des activités terroristes sur le continent ? Le fait est que dans les États d'Afrique, ainsi que dans le Moyen-Orient voisin, nous assistons, encore et encore, à des ingérences extérieures qui provoquent le chaos et l'instabilité. Les interventions étrangères affaiblissent et détruisent les institutions de l'État, comme ce fut le cas en Iraq, en Syrie et en Libye, ce qui crée un terreau fertile pour le terrorisme et permet aux criminels de faire des profits et de recruter de nouveaux partisans en tirant parti de la situation socioéconomique désastreuse.

Nous devons lutter efficacement contre le financement du terrorisme. Cela signifie avant tout, les liens entre les groupes criminels et les groupes terroristes. Pour les terroristes, l'établissement de liens avec la criminalité transnationale organisée constitue un moyen essentiel de recevoir un soutien financier, matériel et technique. Pour l'Afrique, le problème du financement des activités terroristes par le trafic d'armes, de drogues et de ressources minérales, ainsi que par la contrebande de biens culturels, reste d'actualité. Autrefois, l'Afrique était pillée par les puissances coloniales. Aujourd'hui, ce sont les grandes entreprises occidentales qui ont pris leur place. Les terroristes et les groupes criminels organisés, qui pillent les richesses nationales des États d'Afrique et volent les ressources naturelles et autres, se fondent parfaitement dans ce paysage.

Je voudrais parler plus en détail du problème des armes. Nous sonnons régulièrement l'alarme sur les violations des embargos sur les armes visant des organisations terroristes dans diverses régions du monde, notamment sur le continent africain. Cependant, ces violations se poursuivent, et les informations concernant les sources de l'appui reçu par les terroristes sont souvent dissimulées.

La situation sur le continent africain exige clairement des décisions rapides, y compris de la part de l'ONU. À cet égard, le rôle central et de coordination de l'Organisation mondiale et le respect du rôle décisif des États touchés dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que la prise en considération de leurs particularités et priorités nationales, sont d'une importance capitale. Nous tenons à souligner que les mécanismes pertinents de lutte contre le terrorisme ont déjà été créés au sein du système des Nations Unies, et en particulier au sein du Conseil de sécurité. Les États ont des obligations spécifiques en matière de lutte contre le terrorisme qui, si elles sont strictement respectées, permettront d'atteindre

le résultat souhaité. Il s'agit de coopérer efficacement et d'abandonner la politique des deux poids, deux mesures. À cet égard, nous ne pensons pas qu'il serait productif d'imposer des obligations supplémentaires en matière de lutte contre le terrorisme aux missions des Nations Unies en Afrique. Une telle extension de leurs mandats ne correspond pas à la nature spécifique de la présence des Nations Unies et ferait que des ressources précieuses ne soient pas consacrées par l'ONU à la fourniture d'autres aides nécessaires.

Nous sommes convaincus que des efforts coordonnés doivent être déployés aux échelons national et régional pour lutter efficacement contre les terroristes. Nous nous félicitons des mesures prises par les pays africains pour élaborer des approches coordonnées de lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre d'organisations sous-régionales.

Il importe de rappeler qu'il existe un mécanisme d'examen de l'application par les États des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Il s'agit de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Sur la base de ses conclusions, des recommandations appropriées sont formulées pour chaque État. S'ils rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre, les États peuvent demander une assistance technique à l'ONU. Il importe que cette assistance ne soit pas standardisée, mais qu'elle tienne pleinement compte des priorités nationales et des spécificités des pays.

À cet égard, nous sommes favorables au renforcement de la coopération et de la coordination entre les entités du Secrétariat et les organisations régionales dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le Bureau de la lutte contre le terrorisme a un rôle particulier à jouer en élaborant et en mettant en œuvre divers programmes et projets, en fournissant une assistance technique aux États dans la lutte contre le terrorisme, en faisant office de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme pour tous les organismes des Nations Unies et en collaborant avec d'autres partenaires régionaux et internationaux compétents dans ce domaine.

Pour terminer, il semblerait que certains orateurs aujourd'hui soient préoccupés par les activités de sociétés militaires privées russes sur le continent africain. Je tiens à leur dire que les pays africains sont en droit de choisir avec qui ils coopèrent et dans quelles conditions. Ils peuvent travailler avec différents acteurs du marché des services militaires privés, et ils mènent en général une politique indépendante dans ce domaine. Ce sont les échecs des pays occidentaux qui poussent

les États africains à se tourner vers ceux qui peuvent véritablement contribuer à la lutte contre le terrorisme sur le continent. Nous savons tous que, alors que les opérations Serval et Barkhane, prétendument destinées à lutter contre le terrorisme, étaient sur place, la menace terroriste en Afrique de l'Ouest et au Sahel n'a fait que croître.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Le terrorisme en Afrique fait partie d'une menace mondiale, et la lutte contre le terrorisme mérite donc un appui mondial. Nous remercions le Ghana d'avoir organisé cette importante séance, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de présider le débat d'aujourd'hui. Je remercie également les intervenants de leurs observations. Je voudrais maintenant aborder les questions qui nous sont posées dans la note de cadrage (voir S/2022/822, annexe).

La première question est la suivante : comment les missions des Nations Unies en Afrique peuvent-elles mieux appuyer l'action menée au niveau régional pour lutter contre le terrorisme ? Pour commencer, les missions des Nations Unies ne sont pas conçues pour mener des actions de lutte contre le terrorisme en raison des contraintes géographiques de leur mandat, des restrictions liées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et du risque que les Casques bleus, qui sont neutres, ne s'impliquent trop dans les conflits locaux.

La lutte contre le terrorisme doit être avant tout une responsabilité nationale. Il n'en demeure pas moins que la situation au Sahel nous montre que la coopération entre les nations est également essentielle. Nous estimons que les missions de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies viennent compléter les efforts de lutte contre le terrorisme menés aux niveaux national et régional. Travaillant en collaboration avec les opérations de lutte contre le terrorisme, les missions des Nations Unies peuvent grandement contribuer aux sphères de stabilité et à la protection des civils, notamment en apportant leur concours à des solutions politiques viables grâce à l'utilisation coordonnée des bons offices. Elles peuvent également contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance, de prestation de services et de protection des droits humains. Le partenariat étroit et opérationnel entre la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie prouve que c'est possible.

Je passe maintenant à la deuxième question : comment l'ONU peut-elle aider les États Membres à renforcer leur résilience afin de freiner la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent ? C'était également

le sujet du débat de la semaine dernière sur le renforcement de la résilience au service d'une paix durable (voir S/PV.9181). Comme nous l'avons affirmé à cette occasion, les solutions militaires à elles seules ne suffiront pas. Pour parvenir à une paix durable, les États concernés doivent agir de manière globale en luttant à la fois contre les menaces terroristes immédiates et en s'attaquant aux conditions sous-jacentes à l'origine de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il faut pour cela intégrer les efforts de lutte contre le terrorisme au sein d'une stratégie politique plus large tenant compte des risques de conflit, axée sur la réalisation des objectifs de développement durable, et protégeant et promouvant les droits humains.

Les efforts menés à l'échelon national peuvent également être renforcés par une coopération étroite avec la société civile et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. À cet égard, il est essentiel de consulter les organisations de femmes et de garantir la participation des femmes. Les missions de prévention des conflits des Nations Unies, telles que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, devraient donc avoir davantage de moyens, notamment pour travailler avec le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme afin d'appliquer une approche à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer les efforts de lutte contre le terrorisme menés au niveau national.

Enfin, j'en viens à la troisième question : à quel mécanisme de financement durable pourrait-on faire appel pour soutenir le renforcement de la résilience face au terrorisme au Sahel et dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest ? Siégeant au Conseil de sécurité, la Norvège en a profité pour soutenir l'appel du Secrétaire général en faveur de la création d'un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous l'avons fait car nous sommes convaincus que les opérations régionales sous mandat de l'Union africaine peuvent compléter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment dans le cadre des opérations transfrontières de lutte contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité ne doit pas hésiter à engager un débat de fond sur un financement prévisible, durable et souple des opérations dirigées par l'Union africaine et des opérations régionales. Dans le même temps, il est nécessaire que tout financement de l'ONU aille de pair avec une application suffisante de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et un respect des cadres de conformité de l'Union africaine, en faisant fond sur le travail de qualité accompli au sein de l'Union africaine depuis de nombreuses années. En ce qui concerne le financement et la conformité, nous avons constaté des progrès du côté de l'Union

africaine, ce qui devrait ouvrir la voie à de nouvelles discussions sérieuses sur l'appui des Nations Unies.

Il faut réfléchir de manière innovante à la façon dont les opérations de paix menées par des organisations régionales et mandatées par l'Union africaine peuvent contribuer à des solutions globales. Nous devons tirer le meilleur parti de l'ONU, de l'Union africaine et d'autres initiatives régionales. C'est pourquoi la Norvège appuie activement le Groupe de haut niveau sur la sécurité, le développement et la gouvernance au Sahel, et nous attendons avec intérêt ses propositions.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ghana d'avoir convoqué la présente séance de haut niveau, et nous souhaitons la bienvenue au Président Akufo-Addo pour la présider. Je remercie la Vice-Secrétaire générale et tous les intervenants de leurs observations utiles.

Malgré tous nos efforts, notamment au cours des deux dernières décennies, nous devons nous rendre à l'évidence inconfortable que le terrorisme fait toujours peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La violence des terroristes et leur idéologie extrémiste continuent de se propager, avec des conséquences dévastatrices pour les civils, les femmes et les enfants.

En l'occurrence, l'Afrique est particulièrement exposée à ces conséquences. Elle connaît un afflux de groupes terroristes qui cherchent à établir une présence dans des zones où les États manquent d'autorité, comme l'est de la République démocratique du Congo, le nord-est du Nigéria, le bassin du lac Tchad, le nord du Mozambique, le Sahel et la Somalie. Les réseaux terroristes tirent profit des multiples circonstances sociales, économiques et politiques et exploitent diverses vulnérabilités, y compris en matière de sécurité, pour étendre leurs activités et répandre leur idéologie fondées sur la haine.

Deux des trois réseaux de Daech les plus actifs sont basés en Afrique. Boko Haram continue de déstabiliser le Sahel, région où sont implantés les groupes terroristes qui connaissent l'essor le plus rapide et sont les plus meurtriers au monde. Les Chabab maintiennent leur présence et étendent leurs tentacules dans la région des Grands Lacs, menaçant constamment la population civile. Cabo Delgado, au Mozambique, a causé le déplacement forcé de 84 000 personnes, dont 32 978 enfants, en l'espace d'un mois.

Il est tragique que près de 50 % des décès dus au terrorisme dans le monde se produisent en Afrique subsaharienne. Il s'agit d'une situation profondément

préoccupante, qui nécessite une réponse mondiale, unifiée, coordonnée, efficace et robuste pour la combattre et en venir à bout. Cela requiert une action continue, ainsi que les moyens et les ressources qui conviennent pour mettre en œuvre avec succès des initiatives conçues pour lutter contre les causes sous-jacentes de l'extrémisme violent, telles que les changements climatiques, le sous-développement, l'illettrisme, la pauvreté et le défaut d'une présence gouvernementale effective.

Nous devons combattre le terrorisme avec tous les moyens disponibles, y compris par l'emploi de la force. Bien que nous adhérons sans réserve à l'idée que rien ne peut jamais justifier un quelconque acte de terrorisme, nous estimons aussi que l'élimination de ce fléau ne se fera pas uniquement en le condamnant et en lui opposant des moyens militaires. Couper les têtes de l'hydre terroriste ne suffira pas, et déchaîner une force brutale contraire à la loi risquerait de faire plus de mal que de bien.

Pour réussir, nous devons nous attaquer aux causes profondes qui mènent au terrorisme, afin de pouvoir éliminer ce qui l'alimente et, ce faisant, nous employer à prévenir la diffusion de la propagande et des idéologies extrémistes. À cette fin, la meilleure option consiste selon toute vraisemblance à renforcer l'état de droit et consolider les institutions, garantir la légitimité par des élections régulières, protéger efficacement l'ensemble des droits humains de toutes les personnes, bâtir des sociétés ouvertes et cohésives et assurer une redistribution équitable des ressources afin de remédier aux vertigineuses disparités et inégalités.

La promotion de la cohésion sociale et le respect des valeurs d'autrui sont d'importants moyens de dissuasion car, nous le savons, les forts désirs de revanche des terroristes, par la violence, sont souvent motivés par ce qui est perçu comme de l'humiliation. En Albanie, nous ne cesserons jamais de promouvoir cette approche en élaborant des politiques nationales basées sur le respect de la différence et l'harmonie religieuse, et nous partagerons notre expérience avec nos voisins et d'autres, au-delà de la région.

Il est bien connu que les démocraties créent l'environnement et les occasions nécessaires pour la discussion et le changement afin que les frustrations puissent être formulées de manière pacifique. L'apparition du terrorisme intérieur, qui pourrait avoir une incidence internationale, est souvent liée à des violations des droits humains, à un manque de légitimité et à l'absence des valeurs de liberté et de démocratie. Toutefois, les difficultés économiques, la pauvreté et d'autres vulnérabilités y ont aussi leur part, plongeant de larges

parts de la société plus profond dans la pauvreté, notamment en Afrique, rendant ainsi les populations touchées plus vulnérables aux idéologies extrémistes.

L'Albanie condamne dans les termes les plus forts la commission de toute forme d'acte terroriste et la propagation de toute forme d'idéologie terroriste, où que ce soit et par quiconque, et appuie résolument les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Pour cela, nous devons nous occuper de ce qui le nourrit et le maintient en vie. Nous devons trouver de meilleures façons de réduire les inégalités dans et entre les pays. Nous devons appliquer intégralement et strictement la politique consistant à ne pas verser un centime à la terreur, de manière à couper les vivres au terrorisme. Nous devons contrer les idéologies extrémistes, en ligne et dans le monde réel, et ne jamais légitimer le terrorisme sous quelque forme que ce soit.

Même si les besoins particuliers des États peuvent différer, et bien que la nature du terrorisme évolue, nous devons être unis dans notre démarche commune qui vise à faire échec au terrorisme. Sans approche globale, ce qui est contré et éliminé quelque part réapparaîtra forcément ailleurs, nous le savons d'expérience.

Par conséquent, nous devons renforcer notre collaboration avec les États Membres africains, soutenir leurs efforts tendant à rehausser l'appropriation africaine des initiatives et politiques antiterroristes et veiller à ce que les politiques et stratégies de lutte contre le terrorisme soient mises en œuvre à l'échelle mondiale, de façon coordonnée, en insistant particulièrement sur l'inclusivité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative de S. E. le Président Akufo-Addo de tenir cette importante séance et le remercie de présider le débat en personne. Nous tenons par ailleurs à remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, le Président Faki Mahamat, M^{me} von Seher-Thoss et M^{me} Ero de leurs exposés.

Le terrorisme est une des grandes menaces qui pèsent sur l'Afrique. Il compromet gravement la sécurité et la stabilité des pays africains, entamant lourdement les perspectives de développement socioéconomique de l'Afrique. Aider l'Afrique à combattre le terrorisme revient à défendre la paix mondiale. C'est également une responsabilité importante du Conseil de sécurité. Ces dernières années, le Conseil s'est très souvent réuni pour examiner la question de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Des progrès ont été obtenus sur des points préoccupants pour les pays africains ; néanmoins, il reste beaucoup à faire. Le Conseil de sécurité devrait faire siens les besoins urgents de l'Afrique et concentrer encore davantage son attention

et ses ressources sur l'Afrique pour l'aider à remédier à ses problèmes les plus pressants et à leurs causes profondes, en termes de lutte contre le terrorisme.

Premièrement, nous devons établir un socle solide pour aider les pays africains à améliorer leurs capacités antiterroristes. Il a été prouvé à maintes reprises, dans la pratique antiterroriste internationale, que c'est uniquement quand les pays concernés ont mis en place des équipes de sécurité professionnelles, efficaces et robustes qu'elles peuvent opposer une dissuasion efficace aux activités terroristes. Le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la République démocratique du Congo, le Mozambique et le Nigéria sont depuis longtemps aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme. Les secteurs de la sécurité de ces pays ont fait et continuent de faire d'énormes efforts et d'immenses sacrifices. Leurs accomplissements dans la lutte contre le terrorisme méritent d'être pleinement reconnus. L'expérience qu'ils ont acquise dans le renforcement de leurs capacités en matière de sécurité pourrait utilement être synthétisée et diffusée. La communauté internationale doit corriger les faiblesses identifiées dans le renforcement des capacités de sécurité des pays africains et accroître leur appui en termes de financement, de matériel, de renseignement et de logistique.

En matière de coopération antiterroriste avec les pays africains, nous devons pleinement respecter la souveraineté des pays concernés et leur droit d'entretenir une coopération extérieure en matière de sécurité. Notre coopération avec eux ne doit être assortie d'aucune condition politique. Les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité au Soudan, au Soudan du Sud et à la République démocratique du Congo ont des répercussions négatives sur le renforcement des capacités de sécurité de ces pays et devraient donc être ajustés ou levés sans plus tarder.

Deuxièmement, nous devons soutenir la coopération régionale et mettre en place une solide ligne de défense commune en matière de sécurité pour les pays de la région. Depuis quelques années, en Afrique, les organisations terroristes ont tendance à fonctionner sur la base de relais transfrontières et de flambées multiples. La Communauté de développement de l'Afrique australe a mis sur pied une mission pour combattre le terrorisme dans le nord du Mozambique, avec succès. Cela montre une fois encore que, pour combattre le terrorisme, il faut avoir une vision commune, intégrée, coopérative et durable de la sécurité et des forces régionales coordonnées pour apporter une réponse collective. La communauté internationale doit appuyer les efforts déployés par les organisations régionales africaines pour renforcer la coopération en matière de contrôle

des frontières et de répression, et favoriser les synergies dans les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme.

Le déficit de financement nuit gravement à la coopération antiterroriste en Afrique. Il est donc important de remédier à ce problème. La proposition du Secrétaire général Guterres de fournir un appui financier par l'intermédiaire du budget ordinaire de l'ONU ou des contributions statutaires au maintien de la paix mérite d'être soigneusement examinée par le Conseil de sécurité. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel mène activement des opérations militaires de lutte contre le terrorisme, qui ont récemment rencontré quelques difficultés. La Chine appuie l'Union africaine et l'ONU dans la réalisation d'une évaluation conjointe sur le Sahel et espère qu'elle débouchera sur des recommandations pratiques et exploitables visant à revitaliser la coopération antiterroriste au Sahel et en Afrique de l'Ouest en général.

Troisièmement, nous devons nous attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes du terrorisme. Nous ne pouvons pas éliminer totalement et complètement les menaces posées par le terrorisme par les seuls moyens militaires et de sécurité. Nous devons nous concentrer sur la réalité du terrain en Afrique, en vue d'adopter une approche de gouvernance systématique mettant en œuvre des mesures intégrées. Le Sahel et la région du lac Tchad sont très représentatifs. L'économie locale est relativement sous-développée et les habitants éprouvent des difficultés à gagner leur vie. Les forces terroristes profitent donc de la situation en ciblant les jeunes pauvres et sans emploi issus de milieux défavorisés pour les recruter.

La communauté internationale doit prendre des mesures pour appuyer le développement de l'Afrique avec un sentiment d'urgence accru. L'ONU doit écouter l'Afrique et accorder une plus grande priorité au programme de développement afin de créer un environnement propice au développement de l'Afrique. Étant elle-même un pays en développement, la Chine partage les aspirations des pays africains en matière de développement. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine, de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et de l'Initiative pour le développement mondial, la Chine collabore activement avec l'Afrique pour lever les obstacles liés aux infrastructures, aux ressources humaines, au commerce et aux investissements, et consacre des ressources à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à d'autres domaines où les moyens de subsistance des populations sont en jeu, afin d'aider les pays africains à éliminer les causes profondes de l'instabilité politique et

du terrorisme. Je tiens à informer le Conseil qu'à compter du 1^{er} décembre, la Chine appliquera un droit de douane nul sur 98 % des articles provenant de neuf pays parmi les moins avancés d'Afrique, dont le Burkina Faso.

Quatrièmement, nous devons tirer parti du rôle de chef de file de l'ONU et approfondir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique. Le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme, doivent mettre à profit leurs atouts respectifs pour promouvoir la consolidation du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme aux niveaux international, régional et national, renforcer le partage des informations, fournir une assistance ciblée aux pays africains afin d'améliorer leurs capacités législatives, judiciaires et de répression et accroître l'efficacité des mesures de prévention du terrorisme.

Les pays africains ont certaines attentes en ce qui concerne l'appui des soldats de la paix des Nations Unies aux opérations de lutte contre le terrorisme menées sur le continent. Le Secrétariat doit prendre cela très sérieusement en considération afin de proposer des solutions qui non seulement soient conformes aux mandats de maintien de la paix des contingents, mais répondent également aux besoins des pays africains concernés.

La Chine a toujours défendu avec ardeur la lutte contre le terrorisme et le maintien de la stabilité en Afrique et contribue activement à cette cause. Nous avons pleinement mis en œuvre les projets de paix et de sécurité annoncés lors du Forum sur la coopération sino-africaine et accordé une assistance militaire gracieuse à l'Union africaine et à des pays du Sahel, de la Corne de l'Afrique et du golfe de Guinée afin de promouvoir la coopération dans le cadre de projets. Par le truchement du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, la Chine a appuyé la création en Afrique de bureaux de lutte contre le terrorisme et de bureaux régionaux chargés de lutter contre la radicalisation et de prévenir l'extrémisme violent sur le continent, formé un grand nombre de membres des forces de l'ordre et de sécurité africaines, et fourni un soutien financier aux projets de renforcement des capacités antiterroristes en Afrique.

À l'avenir, la Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale pour que la mise en œuvre de l'Initiative pour la sécurité mondiale, proposée par le Président Xi Jinping, soit l'occasion d'aider plus encore l'Afrique dans sa lutte contre le terrorisme et de contribuer davantage à l'instauration d'une paix et d'un développement durables sur le continent.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je voudrais remercier le Ghana pour l'organisation de cette séance importante et saluer votre présence ce matin parmi nous, Monsieur le Président. Je salue également la participation de la Vice-Secrétaire générale, du Président de la Commission de l'Union africaine, de la Présidente de l'International Crisis Group et de la Directrice générale pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises du Service européen pour l'action extérieure.

J'insisterai pour ma part sur deux nécessités urgentes : un soutien résolu et substantiel aux initiatives africaines et un rejet absolu des dérives qui peuvent être commises au nom de la lutte contre le terrorisme.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit renforcer son soutien aux initiatives africaines. Il faut saluer l'ensemble des efforts régionaux, comme la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et l'ensemble des efforts engagés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique ou l'Initiative d'Accra. Mais, nous le savons, ces efforts se heurtent à un manque structurel de financement et d'équipement. L'Union européenne, premier partenaire de sécurité de l'Afrique, contribue à plus de 90 % du budget de l'Union africaine dédié aux opérations africaines de paix, grâce à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. L'Union européenne a ainsi versé plus de 2,25 milliards d'euros à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, puis à l'ATMIS. Elle soutient également les forces armées africaines par des missions de politique de sécurité et de défense commune. Mais cela n'est pas suffisant. Nous devons mettre à contribution la communauté internationale dans son ensemble.

Il est temps de mettre en place un financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, y compris sur contributions obligatoires des Nations Unies ou dans le cadre d'un mécanisme innovant qui pourrait les associer à des contributions bilatérales. La France salue les progrès du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Nous encourageons les membres du Conseil de paix et de sécurité et de la Commission de l'Union africaine à redoubler d'efforts pour qu'une position commune puisse rapidement être trouvée quant au financement des opérations qui se trouvent sous mandat de l'Union africaine. Une fois cette étape franchie, la France recommande que le Conseil de sécurité reprenne au plus vite les discussions sur ce sujet.

Les solutions régionales doivent aller de pair avec le renforcement des armées nationales. La France est engagée de longue date, les membres du Conseil le savent, pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le terrorisme. Elle continuera d'apporter tout son soutien aux États de la région qui en font la demande, sur la base d'une approche partenariale et en soutien des stratégies nationales des États concernés.

La lutte contre le terrorisme requiert une action coordonnée, globale, résolue et respectueuse du droit international, en Afrique comme dans le reste du monde. La menace terroriste ne faiblit pas, nous le savons, mais continue de croître. En Afrique de l'Ouest, la menace touche désormais les franges septentrionales des États côtiers du golfe de Guinée et constitue un défi que nous devons relever, en appui des partenaires africains concernés. L'expansion du terrorisme d'Al-Qaïda et de Daech touche également d'autres pays sur l'ensemble du continent africain.

Face à une menace brutale et aveugle, le piège serait d'avoir recours à une réponse tout aussi brutale et aveugle. C'est l'approche que proposent certaines sociétés militaires privées, dont l'action contre le terrorisme est absolument contre-productive. Leurs exactions, mais aussi le pillage des ressources naturelles, ne font qu'entretenir une spirale de violence dangereuse, en montant les communautés les unes contre les autres. La France salue la volonté de l'Union africaine de se doter d'un cadre robuste de conformité aux droits de l'homme et aux principes des Nations Unies pour l'ensemble de ses opérations. Nous sommes fiers que l'Union européenne finance ces efforts.

Le but des terroristes est d'imposer aux populations africaines et aux États africains leurs idéologies par la force et des actions mortifères. En plus de la lutte que nous menons sur le terrain contre le terrorisme, nous devons impérativement rendre les sociétés plus résilientes et agir sur les facteurs socioéconomiques de l'insécurité, par la réponse aux changements climatiques, par l'éducation, et par l'appui aux organisations de la société civile qui œuvrent pour la participation des femmes et des jeunes et la défense des droits de l'homme.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui, dans le droit fil de votre rôle de premier plan dans le domaine de la sécurité, notamment la création de l'Initiative d'Accra, et de la défense vigoureuse, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des valeurs démocratiques dans la région. De plus, vous

vous joignez à nous ce matin alors que vous venez de participer à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui nous rappelle que le climat est un multiplicateur de risque et un autre défi pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde. Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Vice-Secrétaire générale et les intervenants d'aujourd'hui. Je voudrais faire trois observations pour contribuer au présent débat.

Premièrement, nous saluons et appuyons les appels lancés aujourd'hui en faveur d'une action globale contre le terrorisme, une approche intégrée pour remédier aux conditions qui sont à l'origine du terrorisme tout en protégeant les personnes les plus exposées. Nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de l'Initiative d'Accra pour améliorer les conditions de sécurité et renforcer la coopération en matière de sécurité régionale et de renseignement. Le Royaume-Uni collabore avec le Gouvernement ghanéen pour déterminer la meilleure manière d'appuyer l'Initiative d'Accra. Outre nos efforts pour limiter la propagation de la violence, y compris du terrorisme, nous travaillons avec des journalistes pour faire entendre des voix modérées. Nous aidons les populations locales à gérer plus efficacement les terres et à faire face aux difficultés liées aux chocs climatiques dans les régions sur lesquelles pèse la menace des groupes extrémistes violents. Nous tenons également à souligner que nous ne pouvons pas faire abstraction du rôle déstabilisateur que joue le groupe Wagner dans la région. Ce groupe est un moteur de conflit et exploite les ressources naturelles partout où il opère. Quelle que soit la question, Wagner n'est pas la réponse.

Deuxièmement, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les violations des droits humains et du droit international sont contre-productives. Le Conseil n'a cessé de rappeler que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'expérience nous a appris que placer le respect des droits humains au cœur des campagnes de lutte contre le terrorisme et collaborer étroitement avec la société civile permettent de renforcer l'efficacité de ces efforts, de lutter contre la radicalisation et de bâtir des communautés résilientes. Et cette lutte ne sera couronnée de succès qu'à condition que les femmes, qui, dans bien des cas, sont touchées de manière disproportionnée par le terrorisme, y participent véritablement.

Troisièmement, le terrorisme et l'extrémisme violent sont des problèmes transnationaux qui exigent une réponse internationale coordonnée. Nous avons beaucoup

entendu parler ce matin du rôle majeur de l'Initiative d'Accra, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et de nombreuses autres organisations régionales. Je voudrais me joindre à d'autres orateurs et oratrices pour souligner l'importance du système des Nations Unies – non seulement le Bureau de lutte contre le terrorisme, mais aussi la mise en œuvre des mandats adoptés par le Conseil, y compris les dispositions relatives aux mécanismes de surveillance des droits humains de l'Organisation des Nations Unies.

Comme d'autres, nous nous félicitons du Nouvel Agenda pour la paix, qui contribuera grandement aux efforts visant à relever le triple défi que le terrorisme pose à la paix, à la sécurité et au développement.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre participation à la présente séance et de votre leadership. Je remercie aussi la présidence ghanéenne du Conseil d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à remercier M^{me} Mohammed, Vice-Secrétaire générale, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, M^{me} von Seherr-Thoss, et M^{me} Ero, de leurs exposés.

Il y a moins de deux semaines, Al-Shabaab a fait exploser deux voitures piégées à Mogadiscio, faisant plus de 100 morts et de nombreux blessés. Une fois de plus, des vies en Afrique sont brisées par le fléau du terrorisme. Mais cet attentat terroriste n'était pas un cas isolé. Malheureusement, ces attaques ne sont que trop fréquentes sur le continent africain, en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest, où la violence s'étend désormais aux États côtiers. D'autres régions ont également été ravagées par le terrorisme, notamment la Corne de l'Afrique, le bassin du lac Tchad et le Mozambique. L'année dernière, près de la moitié des décès liés au terrorisme dans le monde sont survenus en Afrique, où des groupes tels que la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, Boko Haram et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » sèment la mort et la destruction sur leur passage.

La réaction du Conseil face aux actes de terrorisme s'inscrit dans une approche familière. Nous prononçons des mots de condamnation, de condoléances et de solidarité. Certes, les mots comptent, mais ils ne suffisent pas. La clef du succès de la lutte contre la menace terroriste en Afrique est de s'attaquer aux facteurs sous-jacents du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous savons que les communautés touchées par les conflits, la pauvreté, les inégalités, la mauvaise gouvernance et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits sont plus vulnérables face à la radicalisation et au recrutement. Les pressions exercées sur les populations locales sont

accentuées par la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous savons également que la crise climatique est un facteur aggravant des conflits armés. Les organisations terroristes exploitent les personnes vulnérables à des fins de recrutement.

L'Irlande estime que des efforts de lutte contre le terrorisme trop axés sur la dimension militaire peuvent s'avérer inefficaces, voire contre-productifs à long terme. Une action globale doit aller au-delà des mesures de sûreté. Les efforts du Conseil doivent donc cibler les moteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent de manière plus globale, dans le cadre d'une approche fondée sur le principe d'unité d'action des Nations Unies. Nous devons travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et les États Membres africains. À cet égard, l'Irlande se félicite des travaux du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel. Nous espérons que ses conclusions et recommandations pourront ouvrir la voie à des progrès attendus depuis longtemps en matière de renforcement de la coordination internationale pour faire face à la crise dans la région. Nous sommes également conscients de la nécessité de garantir un financement prévisible et durable aux opérations de soutien à la paix autorisées par l'ONU et dirigées par l'Union africaine. Nous pensons que le prochain rapport du Secrétaire général sur la question donnera lieu à un débat ouvert et franc et permettra de réaliser des progrès réels et concrets.

Pour l'Irlande, les droits humains doivent rester au cœur des mesures de lutte contre le terrorisme. Les violations des droits humains commises dans le cadre d'opérations antiterroristes favorisent la radicalisation et alimentent la propagande terroriste. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent toujours être conformes au droit international, notamment au droit international des droits humains. Pour être efficaces, ces mesures doivent également s'appuyer sur des approches mobilisant l'ensemble de la société et tenant compte des questions de genre. Cela implique la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes, ainsi que la collaboration avec la société civile.

Le terrorisme ne contribue pas seulement à créer des crises humanitaires, il porte également atteinte à l'action humanitaire et met en danger les acteurs humanitaires. Les mesures adoptées par le Conseil pour lutter contre le terrorisme, y compris les sanctions, sont donc cruciales pour prévenir et combattre les menaces terroristes. Toutefois, ces outils peuvent également avoir des

conséquences humanitaires négatives imprévues. Pour résoudre ce problème, l'Irlande, avec ses collègues des États-Unis, a présenté un projet de résolution prévoyant une dérogation pour raison humanitaire pour tous les régimes de sanctions. Nous appelons tous les membres du Conseil à appuyer cette initiative, pour permettre à l'aide d'atteindre les populations vulnérables.

Pour terminer, le Conseil doit faire davantage pour prévenir et contrer la menace terroriste en Afrique. Sinon, cela mettrait en péril de nombreux progrès réalisés au prix d'efforts considérables en matière de développement au cours des trois dernières décennies dans la région. Et un tel échec n'est tout simplement pas une option.

La séance est levée à 12 h 50.